

# ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES (ACS+)



Juin 2022



**PSSEETAT**

**PROJET DE STRUCTURATION DES SERVICES ÉCONOMIQUES  
ET ENVIRONNEMENTAUX AUX TRANSFORMATRICES  
AGROALIMENTAIRES TUNISIENNES**



**UPADI** DÉVELOPPEMENT  
INTERNATIONAL



Première édition

Tunisie, juin 2022

© Analyse comparative entre les sexes (ACS+)

Projet de structuration des services économiques et environnementaux  
aux transformatrices agroalimentaires tunisiennes (PSSEETAT)

Édité par :

UPA développement international (UPA DI)

Ce document a été élaboré dans le cadre du PSSEETAT.

L'autorisation de reproduction partielle de ce document est permise avec citation.



Le PSSEETAT est mis en œuvre par UPA DI dans six régions de la Tunisie (Béja, Jendouba, Kairouan, Kasserine, Medhia et Siliana). Ce projet est réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada accordé par l'entremise d'Affaires mondiales Canada.

# TABLE DES MATIÈRES

1.	RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....	5
2.	MÉTHODOLOGIE .....	7
2.1.	<b>Collecte des données</b> .....	<b>8</b>
3.	SITUATION DES FEMMES DANS LE SECTEUR AGRICOLE/AGROALIMENTAIRE EN TUNISIE .	9
3.1.	<b>Cadre institutionnel et politiques publiques</b> .....	<b>12</b>
3.2.	<b>Inégalités régionales</b> .....	<b>12</b>
3.3.	<b>Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la transformation agroalimentaire</b> .....	<b>13</b>
4.	PARTICIPATION ET GOUVERNANCE AU SEIN DES GDA/SMSA .....	14
4.1.	<b>Rôles et responsabilités différenciés</b> .....	<b>14</b>
4.2.	<b>Freins à l'adhésion des femmes et à leur participation au sein des GDA/SMSA</b> .....	<b>15</b>
4.3.	<b>Précarité du travail au sein de GDA/SMSA pour les TA non productrices</b> .....	<b>15</b>
5.	BARRIÈRES ET CONTRAINTES VÉCUES PAR LES FEMMES TA .....	16
5.1.	<b>Rôles genrés au sein de la famille et dans la société</b> .....	<b>16</b>
5.1.1.	<i>Domination masculine</i> .....	17
5.1.2.	<i>Poids du travail reproductif</i> .....	18
5.2.	<b>Accès à l'éducation et à la formation</b> .....	<b>19</b>
5.2.1.	<i>Éducation des femmes et des filles</i> .....	19
5.2.2.	<i>Formations professionnelles</i> .....	21
5.3.	<b>Accès à la terre et à l'héritage</b> .....	<b>21</b>
5.3.1.	<i>Exploiter la terre sans la posséder</i> .....	21
5.3.2.	<i>Exploitation des terres domaniales</i> .....	22
5.4.	<b>Accès aux sources de financement</b> .....	<b>22</b>
5.5.	<b>Les difficultés de commercialisation</b> .....	<b>23</b>
5.6.	<b>Faible protection sociale</b> .....	<b>24</b>
6.	LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG) .....	25
6.1.	<b>Violences physiques et sexuelles</b> .....	<b>25</b>
6.2.	<b>Violences économiques</b> .....	<b>26</b>
6.3.	<b>Violences émotionnelles et psychologiques</b> .....	<b>26</b>
7.	TRAVAIL JOURNALIER : EXPLOITATION ET CONDITIONS DE TRANSPORT DANGEREUSES ...	27
8.	ENVIRONNEMENT ET IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES FEMMES ...	28
9.	SITUATION DES JEUNES .....	29
10.	ALLIÉ.E.S, SOUTIENS POTENTIELS ET BLOQUEURS .....	31
11.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	33
11.1.	<b>Thématiques de plaidoyer</b> .....	<b>33</b>
11.2.	<b>Activités de sensibilisation et de renforcement des capacités</b> .....	<b>34</b>
11.3.	<b>Formations techniques</b> .....	<b>35</b>
11.4.	<b>Actions transversales</b> .....	<b>35</b>
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	36

# LISTE DES ACRONYMES

ACP - Tigar	Association pour la citoyenneté paritaire - Tigar
ACS+	Analyse comparative entre les sexes
AFCPD	Association de femmes pour la citoyenneté et le développement
AFTURD	Association des femmes tunisiennes pour la recherche et le développement
AMC	Affaires mondiales Canada
APIA	Agence de promotion des investissements agricoles
ATFD	Association tunisienne des femmes démocrates
BTS	Banque tunisienne de solidarité
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CFPA	Centre de formation professionnelle agricole
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CNF CPP	Centre national de formation continue et de promotion professionnelle
CRDA	Commissariats régionaux au développement agricole
CSFPA	Centre sectoriel de formation professionnelle agricole
CSP	Code du statut personnel
DREFP	Direction régionale d'emploi et de formation professionnelle
ÉG	Égalité entre les genres
ESS	Économie sociale et solidaire
GDA	Groupe de développement agricole
GDAP	Groupe de développement de l'agriculture et de la pêche
GIFRUIT	Groupe interprofessionnel des fruits
MAFFEPA	Ministère des Affaires de la femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes âgées
OPA	Organisation professionnelle agricole
PSSEETAT	Projet de structuration des services économiques et environnementaux aux transformatrices agroalimentaires tunisiennes
SMSA	Société mutuelle de services agricoles
TA	Transformatrice agroalimentaire
TFOSA	Transport des femmes opérant dans le secteur agricole
UCPA	Unités coopératives de production agricole
UMNAGRI	Union maghrébine et nord-africaine des agriculteurs
UNFT	Union nationale de la femme tunisienne
UPA	Union des producteurs agricoles
UPA DI	UPA Développement international
ULAP	Union locale de l'agriculture et de la pêche
URAP	Union régionale de l'agriculture et de la pêche
UTAP	Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche
VBG	Violence basée sur le genre

# 1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

**L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) s'est déroulée au cours des mois de mai et de juin 2022 en Tunisie dans le cadre du démarrage du projet de structuration des services économiques et environnementaux aux transformatrices agroalimentaires tunisiennes (PSSEETAT) d'UPA DI, en collaboration avec l'UTAP et l'UMNAGRI.**

La méthodologie utilisée pour la collecte de données s'est concentrée sur une revue documentaire ainsi que sur la tenue de groupes de discussion, d'entretiens individuels et de rencontres avec des organisations de la société civile. Des femmes transformatrices agroalimentaires (TA) et d'autres actrices.teurs du milieu ont été rencontrés dans cinq gouvernorats, soit Jendouba, Kasserine, Kairouan, Mahdia et Tunis, et auprès de sept organisations professionnelles agricoles (OPA). Ce sont 156 personnes qui ont été rencontrées au total, dont 69 TA.



Concernant la situation des femmes dans le secteur agricole/agroalimentaire, bien que la Tunisie possède des instruments politiques et juridiques pour les droits des femmes, les retombées de ces textes se font peu sentir dans le quotidien des femmes du milieu agricole. Celles-ci sont surreprésentées dans les statistiques sur la montée de la pauvreté. Elles représentent 76% de la force de travail agricole, dont 32,5% travaillent de manière informelle (ATFD, 2014). Elles sont plus touchées par le chômage, subissent des inégalités salariales, ont accès à des filières moins rémunérées et la difficile conciliation travail-famille limite leurs perspectives de carrière. De plus, le travail de transformation agroalimentaire est dévalorisé, considéré comme une continuité des tâches ménagères, et n'est donc pas reconnu officiellement comme un métier. Des inégalités existent entre la côte et les régions intérieures, ainsi qu'entre les régions urbaines et rurales. Les régions du Nord-Ouest et du centre du pays ne possèdent pas ou très peu d'usines de transformation et sont restreintes aux activités de production, limitant les possibilités pour les femmes. Les GDA/SMSA y sont aussi moins présents.

Les revenus et les conditions de vie des TA ont été particulièrement touchés par la pandémie de COVID-19 en raison de la hausse des prix des matières premières, la perte de clients, le confinement, l'instabilité de l'offre des produits de transformation et l'alternance entre rupture et abondance ainsi que la baisse des investissements agricoles.

En ce qui concerne la participation et la gouvernance des GDA/SMSA, les femmes ont une présence limitée en tant que membres et une représentativité encore plus faible au sein des instances de gestion de ces derniers. L'absence de femmes aux niveaux

décisionnels explique en partie les lacunes en ce qui concerne l'organisation et la promotion des produits associés aux femmes (CNEA, 2013). Les GDA/SMSA à prédominance masculine bénéficient de davantage de ressources et sont plus nombreuses à être responsables de la gestion des ressources naturelles, notamment l'eau potable et l'eau d'irrigation, alors que ce sont les femmes qui sont généralement chargées de fournir de l'eau potable au sein des familles. Cela place les GDA/SMSA féminins dans une situation de dépendance et de précarité. Aussi, plusieurs raisons freinent l'adhésion des femmes aux GDA/SMSA, telles que le manque d'information, la méfiance, le manque de leadership, le coût de la cotisation, les difficultés liées au transport ou alors l'opposition des familles.

Les femmes TA rencontrent de nombreuses barrières et contraintes au quotidien. La structure familiale repose sur la domination masculine. Cela place les femmes dans une situation de dépendance où elles ont peu, ou pas du tout, de contrôle sur leur revenu, elles ne peuvent pas se déplacer de manière autonome sans autorisation, et certaines activités sont réservées aux hommes, comme la vente des produits au marché. De plus, le poids du travail reproductif repose lourdement sur les épaules des femmes, leur imposant des contraintes de temps pour participer aux tâches de transformation ou à la gestion des GDA/SMSA. La précarité économique encourage le travail ou le mariage des filles à un jeune âge afin d'alléger le fardeau économique familial et de favoriser les fils au détriment des filles, freinant ainsi leur éducation.

D'autres facteurs, tels que la distance de l'école, la détérioration des politiques éducatives, le coût des études et la sous-valorisation de l'éducation des filles, peuvent expliquer que le taux d'analphabétisme atteint plus de 40 % pour les femmes en zones rurales (CNEA, 2013). Elles sont aussi très peu nombreuses à posséder un diplôme professionnel. L'augmentation du taux de chômage chez les diplômé.e.s n'est pas sans décourager les jeunes, particulièrement les jeunes femmes. Le mythe subsiste que le taux de chômage élevé dans le pays est dû au travail des jeunes femmes, ce qui enlève des ressources aux hommes, qui devraient être prioritaires en raison de leur statut de chef de famille. Les jeunes TA et entrepreneures soulignent aussi que les autorités demeurent un frein pour la réalisation de leur projet. Par contre, d'autres acteurs, tels que l'Agence de promotion des investissements agricoles (APIA), sont des alliés pour les femmes en offrant de l'appui technique, des formations, etc.

L'accès à la terre agricole est un autre défi rencontré par les femmes en Tunisie. En raison des croyances et du fait que les femmes sont presque toujours exclues de l'héritage, seulement 4 % d'entre elles possèdent des superficies agricoles (CNEA, 2013) et elles ont un faible contrôle sur les parcelles familiales ou en location qu'elles exploitent. Cette situation, ainsi que l'instabilité de leurs revenus et le manque de soutien de l'entourage, met les femmes dans l'impossibilité d'accéder au micro-crédit. La commercialisation de leurs produits est aussi un obstacle rencontré par les TA puisque cette activité demeure monopolisée par les hommes, ne laissant d'autres choix aux TA que de faire affaire avec des intermédiaires, réduisant ainsi leur marge de profit. Un autre facteur de vulnérabilité est la faible couverture de protection sociale accessible aux femmes rurales.

Une femme rurale sur cinq a déjà été victime de harcèlement ou de violence physique et sexuelle dans le cadre de son travail (AFTD, 2014). L'isolement, la dépendance envers autrui et la pauvreté, entre autres, exposent ces dernières à toutes sortes d'autres formes de VBG, qu'elles soient économiques, émotionnelles ou psychologiques. À cet égard, les travailleuses journalières agricoles temporaires sont exposées à des conditions de travail extrêmement difficiles, à la violence économique et au harcèlement moral, physique et sexuel, sans compter les moyens de transport excessivement dangereux, surnommés les « caravanes de la mort ». Elles n'ont souvent d'autres choix que d'accepter ces conditions inhumaines afin de subvenir à leurs besoins et aux besoins des personnes dont elles ont la charge (enfants, parents, fratrie, etc.).

Les TA en Tunisie sont fortement affectées par les CC. Les CC affectent disproportionnellement les femmes, entre autres car ils réduisent le nombre de canaux d'approvisionnement disponibles pour les TA, provoquent des impacts négatifs sur les cultures des productrices et restreignent les options d'approvisionnement en eau, une responsabilité traditionnellement féminine. Les femmes demeurent aussi moins informées que les hommes sur les CC et manquent d'information sur la sécurité entourant l'utilisation de pesticides.

En guise de conclusion, l'ACS+ formule des recommandations pour la mise en œuvre du PSSEETAT en matière de thématiques de plaidoyer, d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, de formations techniques et d'actions transversales.



## 2. MÉTHODOLOGIE

Ce document rend compte d'une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) qui a porté sur différentes dimensions de la vie des femmes transformatrices agroalimentaires (TA) en Tunisie<sup>1</sup>. L'ACS+ est définie par Femmes et Égalité des genres Canada (2021) comme étant :

« Un processus analytique qui fournit une méthode rigoureuse pour évaluer les inégalités systémiques, ainsi qu'un moyen de déterminer comment différents groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre peuvent vivre les politiques, programmes et initiatives ».

En ce sens, l'ACS+ permet de broser un portrait des différents rôles joués par les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans les différentes sphères de leur vie (familiale, collective, professionnelle, économique) ou au sein des processus politiques (AMC, 2021). Femmes et Égalité des genres Canada (2021) précise également que les femmes (et les hommes) ne sont pas des groupes homogènes puisque « nos expériences sont influencées par l'intersection de divers aspects de notre identité, du contexte dans lequel nous nous trouvons et aussi de notre vécu ». Dès lors, le « plus » dans l'analyse comparative entre les sexes plus « fait ressortir que l'ACS ne vise pas seulement le sexe et le genre » ; l'analyse « examine comment de multiples facteurs identitaires sont interdépendants et souvent combinés ». Ainsi, il y a différents facteurs d'injustice qui peuvent influencer la construction identitaire des individus et leurs expériences, notamment le sexisme, l'âgisme, le racisme, l'homophobie, la conception binaire du genre, le capacitisme, etc.

Afin de produire une analyse qui rend justice aux expériences des femmes TA, il est primordial de porter une attention particulière aux facteurs d'inégalités propres au contexte tunisien et aux expériences de vie des femmes vivant dans les zones rurales et œuvrant dans le secteur agricole et agroalimentaire. C'est pourquoi UPA développement international (UPA DI) et son principal partenaire de mise en œuvre, l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP), ont considéré l'origine régionale (occasionnant un régionalisme, exclusion basée sur la région de résidence) comme un facteur d'inégalité très important en Tunisie qui, combiné à d'autres marqueurs identitaires, peut avoir une grande influence sur les expériences des femmes TA. Notre analyse a porté également une attention particulière aux impacts des changements climatiques (CC) et des conditions environnementales sur les vies des femmes TA et sur leur travail. Cette dimension environnementale est croisée avec les dimensions sociales, économiques, légales et politiques en



Groupe de discussion avec les femmes de la SMSA Hrayer Chebba à Khmara (Mahdia)



Groupe de discussion avec des femmes TA de Kasserine dans les locaux de l'URAP.

tenant compte de leurs imbrications dans les expériences des femmes TA. L'enquête a également utilisé l'approche intersectionnelle de manière transversale et systématique, c'est-à-dire tout au long de l'analyse, ce qui permet de nommer les combinaisons de facteurs ayant des répercussions significatives sur les expériences des femmes TA.

Cette analyse permet de mettre en lumière les inégalités auxquelles font face les femmes TA, leurs besoins spécifiques, les défis et obstacles qu'elles rencontrent dans leur vie en général et dans leurs activités de transformation agroalimentaire en particulier. Enfin, cet état des lieux nous permet de dégager des recommandations qui, lorsque mises en application, contribueront à améliorer différents aspects des vies des femmes TA.

<sup>1</sup> Afin d'alléger le texte, la mention « transformatrices » tout au long du présent texte réfère spécifiquement aux transformatrices du secteur agroalimentaire.

## 2.1. Collecte des données

**Cette ACS+ s'appuie sur une enquête terrain effectuée entre le 16 mai et le 24 mai 2022, dans le cadre du projet de structuration des services économiques et environnementaux aux transformatrices agroalimentaires tunisiennes (PSSEETAT), initiative mise en œuvre par UPA DI en collaboration avec l'UTAP et l'Union maghrébine et nord-africaine des agriculteurs (UMNAGRI).**

L'enquête terrain a été menée par quatre personnes : une consultante en égalité entre les genres (ÉG), la conseillère ÉG de l'UTAP, la conseillère ÉG d'UPA DI, et une personne responsable des communications de l'UTAP. Elle porte sur cinq gouvernorats du Nord et du centre de la Tunisie, soit Jendouba, Kasserine, Kairouan, Mahdia et Tunis. Au total, sept organisations professionnelles agricoles (OPA) ont été rencontrées, dont trois sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA) et quatre groupements de développement agricole (GDA). La collecte de données inclut des groupes de discussion avec les femmes TA actives au sein des GDA/SMSA (7), des entretiens individuels avec certaines de ces femmes (24), des entretiens individuels avec des gestionnaires et présidentes. ts de GDA/SMSA (9), des groupes de discussion avec des actrices. teurs institutionnelles. Is et des représentantes. ants des URAP des différents gouvernorats (4), et enfin, des rencontres avec des organisations de la société civile qui œuvrent auprès des femmes et des jeunes dans les différents gouvernorats (13). Au total, 156 personnes ont été consultées sur deux semaines, dont 69 femmes TA. Concernant le gouvernorat de Siliana, une organisation de jeunes et une gestionnaire de GDA y ont été rencontrées afin de nous donner un portrait des difficultés vécues par les femmes et les jeunes dans cette région du nord-ouest/centre.

La diversité des méthodes de collecte de données employées et l'hétérogénéité des profils des personnes rencontrées permettent de croiser les informations et de rendre possible la collecte de données avec différents niveaux de sensibilité. Par exemple, les dynamiques familiales, les inégalités d'héritage, la répartition genrée du travail ou encore les violences basées sur le genre étaient difficilement abordables durant les groupes de discussion avec les femmes TA. Celles-ci se permettaient toutefois d'en discuter lors des entretiens individuelles. Tout au long de la collecte de données, l'équipe avait le souci d'aller au-delà des tabous pour garantir aux femmes un contexte sécuritaire, propice à l'expression de leurs idées et de leurs besoins.

La présente ACS+ se base ainsi sur les résultats de cette enquête terrain ainsi que sur une riche recension documentaire composée d'articles scientifiques, de rapports rédigés par des organisations non gouvernementales locales et internationales ainsi que sur plusieurs documents ministériels. Elle vient ainsi bonifier l'ACS+ élaborée en juin 2021, lors du dépôt de la proposition originale à Affaires mondiales Canada (AMC).

Il faut toutefois noter que certaines documentations consultées concernent souvent les femmes rurales ou actives dans le domaine agricole de manière générale, et ne sont pas propres aux femmes TA. Néanmoins, les femmes TA consultées étant en majorité des femmes rurales, ces données s'appliquent également à elles. D'ailleurs, nous avons pris soin de spécifier tout au long de cette analyse les conséquences spécifiques sur les femmes rurales qui font la transformation agroalimentaire.



Entrevue individuelle avec une femme TA de Mahdia

### 3. SITUATION DES FEMMES DANS LE SECTEUR AGRICOLE/AGROALIMENTAIRE EN TUNISIE

Les dernières années ont connu une féminisation du secteur agricole et agroalimentaire en Tunisie, allant de pair avec une plus grande précarité de ce milieu et des femmes qui y travaillent. Des études montrent en effet que l'augmentation du nombre de femmes dans ce secteur est surtout située dans l'emploi saisonnier et temporaire qui, de 57 000 en 2008, est passé à 85 000 en 2017, élevant ainsi le nombre total de femmes employées dans le secteur agricole à 550 000 (OXFAM, 2020). **Les femmes représenteraient alors en moyenne 38% de l'ensemble de l'emploi agricole (idem).** Toutefois, selon d'autres sources, ces chiffres sous-estiment le nombre réel de femmes puisqu'ils ne tiennent pas compte du travail informel des femmes souvent employées sans contrat (ATFD, 2014; OXFAM, 2020). Ainsi, selon une autre étude de l'ATFD (2014), les femmes forment plutôt 76% de la force du travail agricole, avec 32,5% parmi elles travaillant de manière informelle. Cette sous-estimation du nombre concerne également les femmes TA. **Bien qu'elles soient présentes dans toutes les régions, leur nombre est difficile à évaluer en raison de l'absence de registres officiels.** De plus, comme il sera souligné plus tard, le travail de transformation a tendance à être dévalorisé, considéré comme une continuité des tâches ménagères, et n'est donc pas reconnu officiellement comme un métier (section 4.1.2).

Les femmes travaillant dans le milieu agricole sont également surreprésentées dans les statistiques sur la montée de la pauvreté en Tunisie (PNUD, 2020). D'ailleurs, en 2020, le taux de pauvreté en Tunisie était évalué à 19,7% chez les femmes et à 18,7% chez les hommes (PNUD, 2020), en notant que « les ménages les plus pauvres [...] appartiennent aux catégories socioprofessionnelles des ouvriers agricoles et non agricoles, les exploitants agricoles, les chômeurs et autres inactifs » (PNUD, 2020, p. 2). De plus, le chômage a toujours davantage affecté les femmes en Tunisie (ONUUDI, 2019). Ainsi, alors que chez les jeunes hommes tunisiens âgés de 25 à 29 ans le taux de chômage est de 26%, chez les jeunes femmes du même groupe d'âge le taux de chômage est de près de 34%. Les femmes ayant un diplôme d'études supérieures sont particulièrement touchées par le chômage, avec un taux de plus de 41% (INS, 2016). À ceci, nous pouvons ajouter

la problématique du sous-emploi qui affecte 28% des femmes, en particulier celles du milieu rural (ONUUDI, 2019), ainsi que celle de l'inégalité salariale. L'accès à des filières moins rémunérées, le plafond de verre ainsi que la difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale sont tous des facteurs qui bloquent l'accès des femmes au travail et diminuent leurs perspectives de carrière. D'ailleurs, les femmes diplômées au chômage sont de plus en plus nombreuses à se tourner vers la transformation agroalimentaire. De plus, l'instabilité qui caractérise le travail agricole et agroalimentaire pousse les femmes à exercer d'autres activités en parallèle, comme le petit élevage, l'apiculture, la cuniculture, l'aviculture, le travail domestique comme femme de ménage, la préparation de pain traditionnel, ou encore des activités artisanales comme la couture et la tapisserie (ATFD, 2014).



Réunion URAP				Visites GDA / SMSA					Associations de la société civile rencontrées	
Nombre de Participant.e.s	Cardre URAP	Actrices.eurs institutionnel.le.s	Société civile/ OPA	Nom OPA	Nombre de participants au groupe de discussion TA	Nombre de femmes	Nombre	Entrevues	Nombre	Liste des associations
<b>Jendouba</b>										
15	3	5	7	• SMSA : Fontaine benis	18	18	-	10	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association de femmes pour la citoyenneté et le développement Initiative Jendouba</li> <li>• Association de la femme rurale de Jendouba</li> <li>• Association Roaa Feriana</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-président URAP</li> <li>• Cadres régionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadres de CRDA président URAP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association de la femme rurale</li> <li>• Association vision Fernana</li> <li>• Ingénieur.e.s</li> </ul>							
<b>Sillana</b>										
				• Youth - Activists	9	5	4	-	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Youth Activists avec la participation de la gestionnaire de la GDA Dar Mhania</li> </ul>
<b>Kasserine</b>										
15	2	7	6	• GDA Golden	3	3	-	10	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Union nationale de la femme tunisienne (Kasserine)</li> <li>• Association des jeunes au service des femmes</li> <li>• Association citoyenneté paritaire (Tigar)</li> <li>• Association Green Kasserine_COSPE</li> <li>• Association prospective pour le développement</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président URAP</li> <li>• Cadres régionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadres de CRDA</li> <li>• APIA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Green Kasserine</li> <li>• TIGAR</li> <li>• GDA Golden</li> <li>• GDA Fleur de compagne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GDA: zahratelbadia</li> </ul>	15	9	6	-	-	

Réunion URAP				Visites GDA / SMSA					Associations de la société civile rencontrées	
Nombre de Participant.e.s	Cardre URAP	Actrices.eurs institutionnel.le.s	Société civile/ OPA	Nom OPA	Nombre de participants au groupe de discussion TA	Nombre de femmes	Nombre	Entrevues	Nombre	Liste des associations
<b>Kairouen</b>										
18	5	9	4	• SMSA «TAHADI»	18	10	-	6	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Union nationale de la femme tunisienne (Kairouan)</li> <li>Association Kairouan Développement intégré</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président URAP</li> <li>Cadres régionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cadres de CRDA</li> <li>APIA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SMSA Aghaliba</li> <li>UNFTK SMSA El Khir</li> </ul>	• SMSA Mixte «ALWafa»	-	4	4	-	-	
<b>Madhia</b>										
12	4	2	6	• GDA Hrayer EL_Chebba	24	19	-	8	1	• La voix de la femme
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président URAP</li> <li>Cadres régionales</li> </ul>	• Cadres de CRDA	<ul style="list-style-type: none"> <li>GDA Hrayer Echeba</li> <li>GDA la bonté et de la bénédiction</li> <li>GDA Khmara</li> </ul>	• GDA Bonté et bénédiction boumerdes	-	5	-	-	-	
<b>Tunis</b>										
9	-	8	1							
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydraulique et de la Pêche</li> <li>Ministère des Affaires sociales</li> <li>Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle</li> <li>Gouvernorat de Tunis</li> <li>Municipalité de Tunis</li> </ul>	Association tunisienne des changements climatiques et développement durable (2C2D): Mustapha Touayi						1	• Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD)
<b>69</b>	<b>14</b>	<b>31</b>	<b>24</b>		<b>87</b>	<b>73</b>	<b>14</b>	<b>24</b>	<b>13</b>	

### 3.1. Cadre institutionnel et politiques publiques

La Tunisie est précurseure parmi les pays de la région en ce qui concerne sa législation sur l'économie sociale et solidaire (ESS), l'égalité de genre, et la garantie de conditions du travail décent. Ainsi, il est important de mentionner que la Tunisie est le premier pays arabe à disposer d'une loi-cadre sur l'économie sociale et solidaire (ESS), adoptée par le Parlement tunisien le 17 juin 2020. Cette Loi (30-2020) « vient jaloner une lente maturation du concept et des pratiques d'économie sociale et solidaire dans le pays » (Stikkink, 2020, p.3). Le point fort de l'ESS est le secteur agricole à travers « les sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA) de base et centrales, qui sont des coopératives, les unités coopératives de production agricole (UCPA), qui sont elles aussi des coopératives, et les groupements de développement agricole et de la pêche (GDAP), qui sont des associations » (Elachhab, 2018, P.76).

De plus, la Tunisie a ratifié de nombreux instruments de droits humains, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (CESRC). Elle a également adhéré à plus d'une soixantaine de conventions internationales du travail, démontrant un « volontarisme important visant à améliorer les conditions du travail et la promotion du travail décent » (OXFAM, 2020, p.7). De plus, les articles de la Constitution tunisienne de 2014 prônent la non-discrimination basée sur le sexe, à l'instar des articles 21, 34, 40 et 46. Les Tunisiennes bénéficient également d'une loi majeure relative à l'élimination des violences faites aux femmes (Loi 58-2017). Sur le plan de la

participation des femmes en politique, la Tunisie fait bonne figure en comparaison avec les autres pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (Overseas Development Institute, 2014; INS, 2016) grâce à l'article 34, qui garantit la représentativité des femmes dans les assemblées élues, et l'article 46, qui incite à œuvrer pour la parité entre les genres. D'ailleurs, après la révolution de 2011, l'État tunisien a mis en place plusieurs politiques publiques afin de valoriser le rôle des femmes et de renforcer leur autonomisation, à l'instar de la Stratégie nationale pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural 2017-2020 (MFFES, 2017, OIT, 2020). De plus, le ministère des Affaires de la femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes âgées (MAFFEPA), en partenariat avec la Banque tunisienne de solidarité (BTS), a aussi lancé en 2022 un programme national pour l'entrepreneuriat féminin sensible au genre intitulé « Raida » et qui vise à financer 3 000 projets.

Malheureusement, l'isolement des femmes rurales et leur éloignement géographique conjugué « au manque de moyens humains et matériels » dans les structures d'accompagnement font en sorte qu'en fin de compte, un nombre marginal de femmes rurales bénéficie réellement de ces initiatives (OXFAM, 2020, P.7). En effet, leur incidence concrète sur les vies des femmes n'est souvent pas ressentie par ces dernières (Idem). Cela démontre l'écart important qui existe entre, d'un côté, les principes inscrits dans la Constitution, les bases juridiques de l'égalité de genre et du travail décent telles que mentionnées dans les textes, et, de l'autre côté, les réalités des ouvrières agricoles et des Tunisiennes vivant en milieu rural.

### 3.2. Inégalités régionales

Les inégalités régionales créent une fracture entre la côte et les régions intérieures et entre les régions urbaines et rurales. Cette disparité se manifeste dans le manque d'investissements en infrastructures et en services publics, de telle sorte que les Tunisiennes vivent une discrimination régionale selon leur lieu de résidence. Ces inégalités sont la conséquence de plusieurs décennies de sous-investissement et de marginalisation des régions intérieures et du centre au profit des régions côtières et du nord. Les populations pauvres sont alors plus exposées aux privations d'accès aux services de base et aux perspectives économiques lorsqu'elles résident à l'ouest du pays (INS, 2016). D'ailleurs, aussi bien le taux de pauvreté que le taux de chômage doublent au sein des régions intérieures et des régions rurales (INS, 2016; ONUDI, 2019).

Ces inégalités régionales touchent également la transformation agroalimentaire puisqu'elles se traduisent par moins, voire pas du tout, d'infrastructures dans plusieurs gouvernorats basés sur la production agricole. Cela est le cas de trois des quatre gouvernorats que nous avons consultés. Ainsi, plusieurs personnes rencontrées à Jendouba et à Kasserine, qu'elles soient femmes TA, actrices. eurs institutionnelles. Ils, représentant. es des URAP ou encore de la société civile, ont mentionné que leur région produit les matières premières mais ne les transforme pas. Ces régions sont donc limitées à la production. En effet, les régions du Nord-Ouest et du centre du pays ne possèdent pas ou très peu d'usines de transformation, celles-ci étant surtout présentes au nord-est et dans les régions côtières.

L'absence d'infrastructure de transformation de produits agricole : 1) diminue les occasions d'emplois pour les femmes, dont les TA, et les jeunes, et aggrave le chômage déjà fort présent dans ces régions; et 2) diminue le potentiel de revenus plus élevés via les activités de transformation agroalimentaire.

Les structures de l'ESS, soit les SMSA et les GDA, ont aussi une plus faible implantation dans les régions intérieures, particulièrement les gouvernorats du nord-ouest, pourtant à vocation agricole (Elachhab, 2018). Celles-ci ne rassemblent en effet que « 9% des SMSA de base, avec un taux d'adhésion qui ne dépasse pas les 5% », et n'accueillent que 9% des GDAP présentes sur tout le territoire (Elachhab, 2018, p.77).

Ces inégalités régionales ont une incidence directe sur les vies des femmes qui résident dans les régions les plus défavorisées. En effet, les régions du nord-ouest et du centre sont alors exportatrices de main-d'œuvre à faible coût; une main-d'œuvre de travailleuses domestiques, mais aussi une main-d'œuvre agricole composée essentiellement de femmes.



Équipe ÉG avec des femmes TA de SMSA Tahadi.

### 3.3. Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la transformation agroalimentaire

La crise sanitaire de la COVID-19 a eu un effet exacerbé sur les personnes vivant en milieu rural, notamment durant les périodes de confinement général. Selon un récent rapport du Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES) (2022), **les répercussions de la crise sanitaire ont été ressenties de manière plus forte chez les jeunes entrepreneuses.eurs, les artisan.es, les travailleuses.res agricoles temporaires,** les éleveuses.eurs de lapins et de volailles ainsi que chez les transformatrices agroalimentaires. Sachant que les femmes TA cumulent plusieurs de ces emplois, ou alternent entre ceux-ci afin d'augmenter leurs revenus, il est possible d'en déduire que leur précarité économique a été accentuée durant la crise. D'ailleurs, toutes les femmes TA rencontrées lors de notre enquête ont nommé la pandémie de COVID-19 comme un événement majeur ayant freiné leur travail, et dans certains cas, l'ayant complètement arrêté. C'est le cas de la SMSA Tahadi (Kairouan) qui, malgré son succès avant la pandémie, a finalement perdu ses principaux clients en raison de l'interruption des activités d'exportation.

La hausse des prix des matières premières, l'instabilité de l'offre des produits de transformation et l'alternance entre rupture et abondance ainsi que la baisse des investissements agricoles sont parmi les nombreux facteurs ayant nui au travail des femmes TA et à leurs conditions de vies. Il faut noter que des expert.es craignent que la crise de la COVID-19 précarise les personnes plus démunies au point d'annuler le travail des dix dernières années en réduction de la pauvreté (PNUD, 2020).

## 4. PARTICIPATION ET GOUVERNANCE AU SEIN DES GDA/SMSA

### 4.1. Rôles et responsabilités différenciés

**Au sein des GDAP tunisiens, la présence des femmes est minime : sur plus de 2 700 GDAP, on compte approximativement 29 GDAP dont 50 % des membres sont des femmes, ce qui représente seulement 1 % des membres (CNEA, 2013). Les femmes ont donc une présence limitée en tant que membres d'organisations professionnelles agricoles (OPA) et une représentativité encore plus faible au sein des instances de gestion de ces dernières.**

L'équipe de consultation a visité deux OPA mixtes (un GDA à Ariana et une SMSA à Kairouan) et six OPA féminines (une SMSA à Jendouba, deux GDA à Kasserine, une SMSA à Kairouan, deux GDA à Mahdia). Nous avons constaté que les GDA/SMSA féminins sont entièrement gérés par des femmes ayant un profil de leader au sein de leurs communautés, munies d'une certaine crédibilité et capables de rassembler les femmes autour d'elles. Ce sont également des femmes éduquées, informées et bénéficiant, pour la majorité, d'un réseau de soutien qui leur permet de dépasser les obstacles administratifs inévitables lors de la création de GDA/SMSA. Les GDA/SMSA peuvent d'ailleurs être un lieu de formation pour d'autres jeunes diplômées universitaires pour acquérir des capacités de gestion tout en se familiarisant avec les activités de transformation agroalimentaire. Ceci est notamment le cas de la SMSA Fontaines Bénies (Jendouba), où notre équipe a rencontré plusieurs jeunes diplômées stagiaires référées par le Bureau de l'emploi.



**En ce qui concerne les GDA/SMSA mixtes, il n'y avait aucune représentation des femmes dans les espaces de gestion.** Les femmes disaient renoncer volontairement à ces postes par manque de temps pour s'occuper des tâches reproductives au sein de leurs familles. D'ailleurs, une des SMSA mixtes visitées (SMSA Al Wafa, Kairouan) était composée de membres de la même famille élargie, où les tâches étaient réparties dans la chaîne de travail. Néanmoins, les femmes semblaient tout de même occuper des filières plus vulnérables. Il est pertinent d'ailleurs de déduire que le fait qu'il s'agissait d'une SMSA familiale ne facilite pas l'expression des femmes ni leur critique de la hiérarchie liée à la répartition des tâches.

Ces constats sur l'infériorisation des femmes dans la chaîne de travail va dans le même sens d'autres recherches qui montrent que la répartition des tâches agricoles et de transformation agroalimentaire bénéficie généralement aux hommes (ATFD, 2014; CNEA, 2013). Les femmes, généralement affectées à des postes au bas de l'échelle hiérarchique,

ne participent presque pas à la définition des stratégies de leur groupement (CNEA, 2013). Ainsi, « l'hégémonie du genre masculin dans certaines structures constitue un frein à l'intégration de la femme dans les postes de décision » (CNEA, 2013, p. 41). L'absence des femmes à ces niveaux peut en partie expliquer l'absence d'OPA capables d'organiser et de faire la promotion des produits associés spécifiquement aux femmes (CNEA, 2013).

De plus, au cours de la consultation, notre équipe a fait le constat d'un rapport de pouvoir entre des GDA/SMSA masculins, dont les GDA de gestion de l'eau, et les GDA/SMSA féminins. En effet, les GDA/SMSA masculins semblent bénéficier de plus grandes ressources financières et sont plus nombreuses à gérer les ressources naturelles, notamment l'eau, au sein des différentes régions. Selon les données de 2015, sur les 1 354 GDA d'eau potable (47% du total des GDAP) et les 1 288 GDA d'eau d'irrigation (44% du total des GDAP), aucune n'est une GDA féminine (Elachhab, 2018). Cela place les GDA/SMSA féminins dans une situation de dépendance et de précarité.

## 4.2. Freins à l'adhésion des femmes et à leur participation au sein des GDA/SMSA

L'ONUAA (2016) souligne que le développement de GDA/SMSA féminins offrant des conseils adaptés et spécifiques aux femmes rurales est une démarche permettant d'accroître leur reconnaissance et de lutter contre les inégalités de l'accès à l'information et à la formation. Toutefois, il semble que les efforts en matière de sensibilisation et de vulgarisation auprès des agricultrices et des femmes TA n'ont pas été suffisamment adaptés à leurs réalités (Arfa et coll., 2020; CNEA, 2013). Hormis les problèmes de financement et d'investissement (voir section 4.5), les gestionnaires des GDA/SMSA et les femmes TA nous font part de nombreux obstacles qui freinent l'adhésion des femmes aux SMSA/GDA. Cette faible adhésion est due à plusieurs raisons :

- **Le manque d'information, de vulgarisation et de sensibilisation auprès des femmes** : les informations recueillies lors de l'implantation d'un GDA féminin par l'UTAP illustrent bien ce manque, puisque 70 % des agricultrices et des femmes TA approchées par le projet n'ont aucune connaissance sur les GDA et les autres structures comme la SMSA, alors que les 30% restants n'ont qu'une vague idée des objectifs de ces structures (Arfa et coll., 2020);
- **La méfiance** : l'idée de coopération et de collectivisation des ressources que mettent de l'avant les GDA/SMSA et d'autres structures fait face à un certain scepticisme de la part des agricultrices et des femmes TA en raison du passé peu reluisant des coopératives tunisiennes implantées par l'ancien régime (CNEA, 2013; Arfa et coll., 2020);
- **Le manque de sensibilisation sur l'importance du travail collectif** : dans les groupes de discussion, certaines femmes TA ont exprimé leur réticence à participer à l'activité collective de transformation et de commercialisation; certaines craignant que cela affecte la qualité de leurs produits et nuise alors à leur réputation. D'autres ont fait part d'un sexisme intériorisé qui crée une culture de méfiance et de compétition entre les femmes, notamment devant l'inconstance des revenus et la rareté des ressources. Afin de pallier cela, les gestionnaires des GDA/SMSA ont recours à certaines stratégies pour concilier le contrôle de la qualité des produits avec le travail collectif, comme le fait de répartir le travail des femmes selon les filières créant ainsi une spécialisation. Il faut tout de même noter que malgré ce manque de sensibilisation, plusieurs TA interviewées ont nommé l'esprit de solidarité comme un des éléments qui les encouragent à rejoindre le GDA/la SMSA, et qu'elles ont illustrés par des dictons tunisiens tels que « une main ne peut pas applaudir toute seule », ou encore « le fardeau porté par un collectif a le poids d'une plume »;
- **Le manque de leadership, de compétence et d'autonomie de l'équipe dirigeante et sa faible capacité à mobiliser les femmes**;
- **Le coût de la cotisation financière requise** : bien que celle-ci soit habituellement modeste, plusieurs femmes ne peuvent pas se la permettre (Arfa et coll., 2020; CNEA, 2013);
- **La difficulté de déplacement entre la maison et le lieu de transformation** : près d'une femme sur quatre (25%) parmi les femmes TA rencontrées parcourt plus de 5 km pour se rendre sur le lieu de transformation (ce chiffre s'élève à 37% selon l'enquête de l'ATFD, 2014).

Enfin, d'autres barrières peuvent se combiner pour freiner la participation des femmes, comme les difficultés de mobilité et de transport, ou encore l'opposition des maris ou des familles des productrices et des transformatrices (Arfa et coll., 2020). En effet, un contrôle accru sur les vies des femmes a pour conséquence de limiter leurs initiatives entrepreneuriales. Tel que l'ont rapporté plusieurs femmes entrepreneures, parmi les premiers obstacles qu'elles rencontrent lors du lancement de leurs projets est celui des hommes de leurs familles qui considèrent leurs initiatives trop risquées et peu sûres en ce qui a trait aux revenus. Cet aspect sera davantage développé dans les prochaines sections.

## 4.3. Précarité du travail au sein de GDA/SMSA pour les TA non productrices

L'équipe de consultation constate que le travail de transformation agroalimentaire se précarise davantage lorsque les femmes ne sont pas des productrices. Les femmes TA productrices représentent 58 % de notre échantillon, il s'agit alors de femmes qui ont la possibilité d'exploiter une terre, quoique celle-ci soit rarement leur propriété personnelle (voir section 4.3). Les femmes uniquement transformatrices représentent 42 % de celles que l'équipe a rencontrées et sont alors davantage à risque devant la hausse des prix du fourrage et des matières premières, ce qui rend leur travail de transformation irrégulier et inconstant. Il faut noter que, pour certaines, ce n'est pas tant l'accès à la terre qui pose problème que l'impossibilité de l'exploiter en raison des problèmes d'irrigation en eau.

## 5. BARRIÈRES ET CONTRAINTES VÉCUES PAR LES FEMMES TA

### 5.1. Rôles genrés au sein de la famille et dans la société

La majorité des femmes rencontrées lors de l'enquête sont mariées (66%), les autres ont déclaré être célibataires (44%). Ces résultats concordent avec ceux d'autres études qui ont recensé, parmi les travailleuses agricoles, 46% de femmes mariées, 31% qui sont célibataires et 14% qui sont veuves (OCDE et al. 2020; ONU Femmes, 2016). Les femmes mariées ont en moyenne deux à trois enfants à charge tandis que les femmes célibataires gèrent de manière plus autonome leurs finances, tout en réacheminant une grande partie de leur revenu dans le soutien de leur famille. À la lumière de l'enquête de terrain, l'équipe constate que hormis le statut de veuve, qui vulnérabilise particulièrement les femmes, le statut matrimonial n'est pas forcément garant d'indépendance ni d'absence de liberté.

En effet, il y a plusieurs contraintes sociales qui pèsent sur les femmes indépendamment de leur statut matrimonial. Ainsi, les femmes non mariées demeurent les principales sources de soutien financier de leur famille, et leur revenu est donc principalement investi pour aider avec les dépenses courantes, les soins aux parents ainsi que l'éducation de leurs frères. De plus, elles n'ont pas forcément plus de liberté en ce qui concerne la mobilité et le déplacement puisqu'elles sont soumises à des mécanismes plus subtils de contrôle et de surveillance intrafamiliale (parents et fratrie) et intracommunautaire (voisinage), de telle sorte que leurs allées et venues sont continuellement observées. **Ces femmes sont tenues d'avoir une conduite irréprochable, sinon, comme l'exprime en entrevue individuelle une femme TA de Khmara (Mehdia), « la société ne te pardonne pas ».** Par conséquent, dans les zones rurales et au sein de ces petites communautés relativement isolées, le fait d'être mariée est perçu par les femmes comme une source de protection économique et sociale. Cela permet également aux femmes de gérer l'ingérence ou le contrôle d'un seul homme et non pas celui de toute la famille (père, frère, oncle, etc.) ou de la communauté.



De plus, chez la grande majorité des femmes TA rencontrées, le mariage semble constituer un choix volontaire de leur part. Toutefois, avec la précarité économique de plus en plus accentuée ainsi que la faible valorisation du rôle des femmes, le mariage à un jeune âge est fortement encouragé par les parents afin d'alléger le fardeau économique familial. Les jeunes femmes issues de familles précaires quittent ainsi l'école très tôt, soit pour se marier et diminuer la charge économique de leurs parents ou bien pour trouver du travail et, ainsi, activement contribuer au revenu de la famille (nous y reviendrons dans la section 4.3).



Groupe de discussion avec des femmes TA de la SMSA Fontaines bénies à Babouch (Jendouba).

À Kasserine, des organisations de la société civile nous ont parlé de l'émergence, depuis quelques années, du mariage coutumier, qui n'exige pas de contrat civil et qui est considéré comme illégal par le Code du statut personnel (CSP). Ce type d'union prive la femme de ses droits les plus fondamentaux, notamment celui d'être reconnue comme épouse et la met à risque d'avoir des enfants considérés comme illégitimes.

### 5.1.1. *Domination masculine*

La domination masculine sur la structure familiale a été soulevée de manière quasi unanime par toutes les personnes participant à la consultation, incluant les femmes TA. Cette domination se répercute sur toutes les dimensions des vies des femmes, qu'elles soient mariées ou célibataires, avec ou sans enfants à charge, vivant en milieu urbain ou rural. Une femme interviewée, de Kairouan, a résumé cette domination par « la mentalité de la femme qui existe pour l'homme ». En effet, dès leur jeune âge, l'évènement majeur de la vie des femmes est le mariage, où elles passent du contrôle du père et de sa fratrie à celui de son mari, désormais chef de la famille. Une dynamique paradoxale est décrite par plusieurs femmes TA ainsi que par des intervenant.es institutionnelles. Is et de la société civile qui travaillent auprès de ces femmes : d'un côté, la femme est sous la responsabilité de l'homme, chef de la famille, et de l'autre, elle est la principale source de revenu pour la famille. En effet, le statut de chef de la famille pour l'homme s'accompagne habituellement de la responsabilité d'être le principal pourvoyeur. Toutefois, face à la crise économique et à l'augmentation du taux de chômage, plusieurs hommes refusent d'occuper n'importe quel travail et, dans l'attente d'un emploi stable et bien rémunéré, restent à la maison ou, selon les femmes, occupent les cafés. C'est alors aux femmes que revient la charge de subvenir aux besoins de la famille en cumulant petits boulots précaires et charge reproductive (voir section 4.1.2). **En effet, les femmes ont tendance à accepter n'importe quel travail et n'importe quel salaire afin de subvenir aux besoins de la famille.**

Cela place la femme dans une situation de dépendance où : 1) elle a peu, voire pas du tout, de contrôle sur le revenu qu'elle gagne, puisque c'est l'homme, en tant que chef de la famille, qui a la responsabilité de gérer les finances; 2) elle ne peut pas se déplacer de manière autonome et doit avoir l'autorisation de son mari (ou des hommes de la famille) pour de longs déplacements, comme pour suivre une formation ou commercialiser ses produits; et enfin, 3) en lien avec le point précédent, certaines activités exigeant une plus grande mixité sociale sont réservées aux hommes, comme la vente des produits au marché.

Un des rares endroits où cette domination masculine n'a pas été constatée par l'équipe de consultation est dans un village de Mehdiya où la plupart des hommes en santé ont quitté le pays (souvent vers l'Italie) laissant au village une population majoritairement féminine. Les femmes portent alors tout le poids de la responsabilité de la vie familiale. Une des femmes nous a confié en entrevue : « Je ne suis mariée qu'un mois par année », faisant référence à la période où son mari retourne au pays pour la visiter ainsi que leurs enfants.

Enfin, la domination masculine semble également se manifester dans le manque de nutrition des femmes et des jeunes filles puisque, selon plusieurs des témoignages reçus, les meilleures portions des plats des repas sont habituellement réservées aux hommes et aux jeunes hommes. Avec l'augmentation de la pauvreté et la rareté des ressources, cette inégalité crée des carences (notamment en fer), comme ce qu'a constaté un ancien professeur d'éducation physique au secondaire chez ses étudiantes de Kairouan.





### 5.1.2. Poids du travail reproductif

Comme mentionné plus tôt, le travail de transformation des femmes est systématiquement dévalorisé et considéré comme une extension de leurs tâches ménagères, particulièrement liées à la cuisine. Ainsi, selon une femme de Kasserine, son mari ne considère pas son activité de transformation comme un métier et lorsqu'on lui demande ce que fait son épouse, il répond qu'elle est à la maison. D'autre part, le travail reproductif des femmes

est effectivement très lourd et prends une large part de leur journée. Les femmes TA consultées partagent la perception qu'elles accomplissent plus de 90% des tâches ménagères/familiales; une perception qu'appuient les études, qui recensent plus de 14 heures de travail domestique et de travail agricole/agroalimentaire par jour pour les femmes, comparativement à moins de 9 h de travail par jour pour les hommes (ATFD, 2014).

**Lors de la discussion de groupe à la SMSA de Fontaines Bénies à Aïn Draham (Jendouba), les femmes TA nous ont révélé leur emploi du temps : réveil à quatre ou cinq heures du matin, suivi d'une alternance continue entre le travail reproductif (ménage, repas, préparation des enfants pour l'école, aide aux devoirs), le transport et le travail de transformation. Leur journée se termine ainsi vers 23h ou minuit. Lorsque nous avons demandé aux femmes quand elles trouvent le temps de se reposer, notre question a été accueillie par des rires tristes suivis de leur réponse : « Se reposer? Seulement quand on dort! ».**

Le travail reproductif fait en sorte que les femmes ont souvent des contraintes de temps pour participer aux tâches de transformation ou pour participer à la gestion des OPA. **Selon un questionnaire de GDA/SMSA à Melloulech, il n'est pas réaliste d'exiger d'une femme de consacrer plus de cinq heures de travail sur les lieux de transformation puisqu'elle doit simultanément gérer les tâches familiales.** Tel qu'il l'a été souligné plus tôt, ce travail reproductif ne se limite pas aux femmes mariées et avec enfants, puisque même les femmes célibataires et sans enfants considèrent leurs parents âgés ou leur jeune fratrie comme étant à leur charge.

## 5.2. Accès à l'éducation et à la formation

### 5.2.1. Éducation des femmes et des filles

L'accès à l'éducation et à la formation pour les agricultrices et les femmes TA demeure aujourd'hui un défi, et ce, malgré des politiques éducatives qui prévoient un enseignement gratuit et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Alors que le taux d'analphabétisme chez les femmes sur l'ensemble du territoire est d'environ 27%, il atteint plus de 40% chez les femmes des zones rurales (Giguère, 2016; CNEA, 2013). En ce qui concerne les femmes TA rencontrées dans le cadre de notre étude, 17% sont analphabètes, 27% ont une éducation primaire, 32% ont interrompu leur éducation au secondaire et 24% ont poursuivi des études universitaires. Ce taux d'analphabétisme est particulièrement élevé sachant que certaines organisations internationales, à l'instar de l'UNESCO,

étendent la notion d'alphabétisation à « un moyen d'identification, de compréhension, d'interprétation, de création et de communication dans un monde de plus en plus numérique, fondé sur des textes, riche en informations et en rapide évolution » (UNESCO). De ce fait, l'abandon scolaire au primaire, qui entraîne une incapacité, ou une capacité fort limitée, à lire et à écrire, peut être considéré comme de l'analphabétisme. Il faut toutefois noter que le pourcentage de personnes analphabètes est plus faible chez les jeunes (INS, 2016). **Cette observation expliquerait pourquoi les femmes vivant en zone rurale et ayant un diplôme d'études supérieures représentent jusqu'à 6%, ce qui n'est pas si loin de la moyenne nationale des femmes de 10% (INS, 2016).**

À la lumière des entrevues individuelles menées avec les femmes TA, il nous apparaît clairement qu'il existe deux types d'interruptions scolaires vécues par ces femmes ou par leurs filles : une interruption forcée et une interruption spontanée. L'interruption forcée peut avoir lieu pour deux raisons :

- La longue distance entre le lieu de résidence et l'école/institut et le manque de moyens de transports adaptés, notamment l'hiver, occasionne des difficultés de déplacement;
- Un retrait forcé de la part des parents motivé par : 1) des raisons économiques qui occasionnent une difficulté à subvenir aux besoins de toute la famille; et/ou 2) la discrimination basée sur le genre, comme en témoigne une femme TA à Tahadi (Kairouan) qui a été forcée d'abandonner l'école parce que son père et son grand frère ne voulaient pas partager le même moyen de transport qu'elle.

*Il est à noter que certaines filles disent avoir quitté l'école volontairement en cherchant à prendre leurs responsabilités et à aider leurs parents avec le revenu familial et les tâches domestiques. Cela s'accompagne toutefois d'un mélange de sentiments de regret et d'injustice face à ce « consentement forcé » surtout lorsqu'elles comparent leur situation avec celles de leurs anciennes camarades qui ont pu poursuivre leur éducation.*



## L'interruption spontanée se déroule aussi de deux manières :

- L'échec scolaire, qui pousse les filles à renoncer aux études sous la croyance qu'elles n'ont pas la capacité de réussir. En effet, les filles et femmes issues de familles plus défavorisées sont souvent confrontées à un manque d'accompagnement parental, et ont moins l'occasion de suivre des cours privés d'appoint, ce qui les désavantage par rapport à leurs camarades de milieux plus aisés. Alors, à force de redoubler leurs années scolaires, certaines filles décident de se retirer de l'école, trop gênées de suivre des cours avec des filles beaucoup plus jeunes qu'elles. Ce cas de figure a été rapporté par des femmes TA de Hammam Bourguiba (Jendouba) et de Chebba (Mahdia).
- Le désir de se marier, qui est animé par la volonté de sortir du foyer familial et de gagner en indépendance, ou qui résulte de pressions familiales. Les filles quittent alors l'école pour prendre soin de leurs foyers.

## Les causes des interruptions forcées et spontanées mènent au constat que trois facteurs transversaux s'imbriquent pour compliquer l'accès des filles et des femmes à l'éducation :

- La détérioration des politiques éducatives, particulièrement dans les zones rurales, se manifestant entre autres par la non-proximité des écoles (CNEA, 2013) et par la faible capacité de déplacement des filles et des femmes (Giguère, 2016);
- L'augmentation du coût de la vie, de telle sorte que l'éducation devient beaucoup trop coûteuse;
- La sous-valorisation de l'éducation des filles et des femmes par rapport à celles des hommes (OIT, 2018) considérant que la place naturelle des femmes réside dans le foyer et que son rôle social se limite à ses fonctions conjugales et reproductives (épouse et mère). Il s'agit par ailleurs d'une conception patriarcale et traditionnelle où les parents priorisent l'investissement dans l'avenir de leurs garçons, qui en tant que futurs chefs de famille (et pourvoyeurs de foyers), ont la priorité sur leurs sœurs. L'abandon précoce de l'école pour la sœur (ou la fille aînée) est, dans plusieurs cas, le moyen auquel ont recours les parents pour augmenter les chances de réussite de leurs fils ou de leurs autres enfants. Cela fait en sorte que la proportion des filles n'ayant aucun niveau d'éducation est presque le double de celui des garçons (ATFD, 2014).

Malgré tous les obstacles auxquels les filles et les femmes rencontrées font face, l'éducation demeure une valeur très importante pour elles. **Les femmes sont bien conscientes des limites causées par leur manque d'éducation et comment cela les désavantage pour négocier leur rémunération**, pour protéger leurs droits, pour améliorer la qualité de leurs produits transformés ou encore pour favoriser leur commercialisation. De plus, selon une jeune gestionnaire d'une GDA à Melloulech (Mehdia), l'éducation fait la différence en ce qui concerne la conscientisation des femmes sur les conditions d'hygiène et les meilleures pratiques de transformation écoresponsables ainsi que leur réceptivité aux différentes formations techniques reçues. Elles sont alors plus outillées pour saisir l'importance d'abandonner certaines pratiques qui nuisent à leur santé ou à l'environnement, et pour adopter des pratiques plus sécuritaires.



## 5.2.2. *Formations professionnelles*

Peu de productrices et de transformatrices possèdent un diplôme professionnel (0,4%) (ONU Femmes, 2016). Les études soulignent le manque de possibilités et la difficulté d'accès aux formations qualifiantes pour ces groupes de femmes (MFFES, 2017; CNEA, 2013). Dans le cas de notre enquête, la moitié des femmes TA (51 %) ont exprimé avoir déjà bénéficié d'une formation technique et l'autre moitié (49%) désire y participer dès que l'occasion se présente. De plus, durant les groupes de discussion avec des actrices. teurs institutionnelles. Is de Kairouan, des personnes employées des centres de l'Agence vulgarisation et de formation agricole (AVFA) ont confirmé l'intérêt grandissant des filles et des femmes à suivre les formations agricoles. Selon ces employé.e.s, la grande majorité des personnes qui fréquentent leurs centres sont des jeunes filles qui participent de manière assez assidue aux cours mais qui s'absentent souvent lors de la saison de la récolte, de manière volontaire ou forcée, afin d'occuper un travail saisonnier et soutenir économiquement leurs familles. Néanmoins, l'emplacement des centres de formation et les déplacements qu'ils requièrent sont le principal frein à la participation des femmes. Par exemple, le centre technique sectoriel de l'agroalimentaire est situé dans la cité d'Elkhadra, à Tunis, et donc presque inaccessible pour plusieurs femmes rurales. Ainsi, la majorité des femmes rencontrées ont souligné leur préférence pour des formations données sur place, leur évitant des frais de transport ainsi que d'avoir à négocier les restrictions conjugales et familiales mentionnées précédemment (point 4.1). La difficulté de participation est aussi parfois reliée à l'isolement des zones rurales et à la rareté ou aux mauvaises conditions du transport public intrarégional (à l'intérieur du même gouvernorat) ou interrégional (entre différents gouvernorat).

**Par ailleurs, les besoins en formation pour les femmes TA sont très diversifiés puisqu'elles opèrent souvent dans plusieurs filières à la fois et les produits qu'elles élaborent varient d'une région à l'autre, selon les spécialités locales (CNEA, 2013). Enfin, leur désir de suivre des formations techniques certifiées est accentué par le fait qu'il s'agit d'un des critères exigés par les banques pour accorder des micro-crédits.**

## 5.3. Accès à la terre et à l'héritage

### 5.3.1. *Exploiter la terre sans la posséder*

L'accès à la terre est un des principaux problèmes que les femmes TA ont soulevé lors de l'enquête. Il est intimement lié à la domination masculine, aux problèmes de financement et aux problèmes d'approvisionnement en intrants. Rappelons que les productrices tunisiennes ne possédaient que 4 % des superficies agricoles en 2013 et que la situation ne s'est guère améliorée depuis (CNEA, 2013; OIT, 2018). En 2018, un projet de loi sur l'égalité femmes-hommes en héritage a été lancé par l'ancien président pour être ensuite abandonné par le président suivant. **Plusieurs intervenant.e.s de la société civile que nous avons rencontré.e.s nous ont expliqué que les femmes rurales sont encore loin d'atteindre l'égalité successorale** puisque dans la plupart des cas, elles n'obtiennent aucune part et sont tout simplement exclues de l'héritage. Cette exclusion est parfois volontaire dans la mesure où les femmes ont peur de causer des conflits au sein

de leurs familles et d'être rejetées par leur fratrie. Selon les femmes TA qui ont accepté de nous parler de ce thème relativement tabou, une des raisons de la dépossession des femmes et de la priorisation des frères sur leurs sœurs lors de l'héritage résulte de l'infériorisation de la femme au sein de la structure familiale et de la croyance patriarcale que la possession de la sœur reviendra plus tard à son mari et n'appartiendra plus à la famille. Aussi, une TA de Kasserine a expliqué que la dépossession, dans son cas, résulte de la croyance erronée que l'agriculture est une activité d'hommes, et que les femmes, perçues comme incapables de travailler la terre et de la cultiver, finissent par la vendre. Cette situation fait en sorte que les femmes héritent très rarement des terres agricoles, et les rares parcelles qu'elles possèdent sont généralement isolées, enclavées ou morcelées, réduisant ainsi leur niveau de productivité (ONU Femmes, 2016).

**Malgré leur privation de la possession de la terre, plusieurs femmes y ont pourtant accès à titre de locataires ou pour exploiter celles de leurs conjoints ou d'un autre membre de leur famille.** Ceci va dans le même sens d'une étude de l'ATFD (2014) selon laquelle les femmes tunisiennes cultivent des terres qui appartiennent 85% du temps aux hommes. De plus, selon la même enquête, « 11% des femmes travaillent dans des exploitations familiales sans percevoir de rémunération, alors que la proportion des femmes rémunérées pour un travail dans une exploitation familiale ne dépasse pas 0,5% » (ATFD, 2014, 25). Selon les femmes TA que nous avons rencontrées, le fait de travailler une terre familiale qu'elles ne possèdent pas entraîne souvent un faible contrôle sur le type de plantation, et donc, de production.

### 5.3.2. Exploitation des terres domaniales

Les données collectées lors de l'enquête permettent de constater l'existence de profonds problèmes d'injustice fonciers qui privent une grande partie de la population de l'accès à la terre, et donc, de la production de la richesse (Fautras, 2015). D'ailleurs, plusieurs femmes TA ont exprimé leur volonté d'exploiter les terres domaniales se situant à proximité d'elles, à l'instar de celles travaillant dans la GDA de Boumerdes (gouvernorat de Mahdia), située à côté d'une forêt de noix de pins d'Alep. Selon ces femmes, le prix de location qu'elles paieraient alors à l'État serait beaucoup plus abordable que celui que leur imposent maintenant les grands agriculteurs.

**En somme, la difficulté d'accès à la terre, bien qu'elle concerne l'ensemble de la population des régions intérieures et défavorisées, est davantage accentuée pour les femmes en raison des inégalités basées sur le genre et de la privation de leur droit à l'héritage.**

### 5.4. Accès aux sources de financement

L'accès au crédit est un enjeu notable pour les agricultrices et les femmes TA (CNEA, 2013; Arfa et coll., 2020). Selon l'ensemble des femmes TA rencontrées, le financement et l'autofinancement demeurent les maillons faibles de leur activité de production et de transformation agroalimentaire. Les femmes TA ont souligné l'importance de développer des sources d'autofinancement afin de garantir la durabilité de leurs projets. Il s'agit, en effet, d'un problème auquel font face plusieurs GDA/SMSA, notamment la SMSA Tahadi (Kairouan) qui, après un démarrage très réussi, a stagné au bout de quelques années faute de financement.

Selon une étude menée par le ministère de l'Agriculture, seulement 6% des personnes possédant une exploitation agricole ont déjà fait une demande de crédit, alors que 88% n'en ont jamais fait la demande (CNEA, 2013). L'étude révèle qu'entre 1994 et 2004, seulement 686 productrices, soit 0,15% d'entre elles, avaient déjà obtenu un crédit agricole (CNEA, 2013). En effet, l'accès à des micro-crédits est conditionnel à la possession d'une terre, à l'occupation d'un emploi stable avec un revenu constant, ou encore au fait d'avoir une personne garante qui bénéficie d'une bonne situation financière. Or pour les femmes TA, leur dépossession des terres familiales, l'instabilité de leur revenu et le manque de soutien de leur entourage, notamment masculin, les mettent dans l'impossibilité de réaliser les conditions nécessaires à l'obtention des crédits ou micro-crédits.

D'autres femmes interviewées soulignent également le problème des intérêts beaucoup trop élevés ainsi que le manque de souplesse dans la préparation du dossier (CNEA, 2013). Néanmoins, le recours par les productrices et les transformatrices à des sources de financement solidaire adaptées à leur réalité semble prometteur (Arfa et coll., 2020), en particulier depuis l'adoption de la Loi sur l'ESS en juin 2020 (OIT, 2020). À Jendouba, nous avons par exemple rencontré la vice-présidente d'« Initiative Jendouba », une structure d'aide à la création d'entreprises au sein du gouvernorat de Jendouba, et qui fait partie de « Initiative Tunisie », un réseau de financement et d'accompagnement des créateurs d'entreprises, et qui accordent aux femmes TA entrepreneures des crédits « sur l'honneur », soit des crédits sans garanties. Toutefois, nous n'avons pas rencontré de femmes ayant bénéficié de ces financements, la plupart n'en connaissant pas encore l'existence.



## 5.5. Les difficultés de commercialisation

Un autre enjeu important auquel font face les femmes TA concerne la commercialisation de leurs produits. D'un côté, les femmes ont peu de connaissances sur leur pouvoir de négociation et sur la gestion de la commercialisation. D'un autre côté, les hommes ont tendance à monopoliser ces parties de la chaîne de valeur, ne laissant d'autre choix aux femmes que de faire affaire avec des intermédiaires, réduisant par le fait même leur marge de profit (CNEA, 2013). Pour ajouter aux difficultés de commercialisation, une étude du Centre national des études agricoles de Tunisie (2013) a relevé l'absence de points de vente et de marchés consacrés aux produits des femmes dans la grande majorité des gouvernorats ainsi que l'absence de structures d'encadrement des femmes qui défendent leurs intérêts. Lors d'un groupe de discussion à Kasserine, les femmes TA participantes ont témoigné de leur besoin d'avoir des points de vente accessibles dans les supermarchés de la région, un projet très difficile en raison des conditions imposées par les supermarchés de grande surface soit : une production continue, en grande quantité, des certifications biologiques coûteuses et des analyses de produits.

**À noter que les femmes consultées nous ont révélé que certaines activités de vente impliquent de se déplacer au marché et d'intégrer des espaces majoritairement masculins, comme la vente du bétail, qui est réservée uniquement aux hommes.**

De plus, la négociation est souvent considérée comme une affaire d'hommes, que les femmes n'y ont pas leur place parce qu'elles ne sont pas bien outillées pour participer à cette activité et qu'elles peuvent se faire arnaquer par les autres hommes présents. Ce sont donc les hommes qui commercialisent en grande partie pour les femmes TA, qui reçoivent l'argent et gèrent ensuite les revenus de la vente. Ce point souligne l'importance d'outiller les femmes pour maîtriser elles-mêmes les techniques de commercialisation, de vente et de négociation.



## 5.6. Faible protection sociale

En dépit des nombreux cadres législatifs régissant les régimes de protection sociale du secteur agricole en Tunisie, seulement 10,5% des femmes en zone rurale déclarent être affiliées à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) (OCDE, 2020). Parmi les femmes TA consultées dans le cadre de notre enquête, 41% ont la sécurité sociale (en majorité par le biais de leurs maris) et 59% ne l'ont pas, soit par manque d'informations, soit parce qu'elles n'y sont pas admissibles. Par exemple, certaines femmes TA se voient exclues du système de protection sociale parce que la transformation agroalimentaire n'est pas reconnue comme un métier et, tel qu'il l'a été mentionné précédemment, est considérée comme un prolongement des tâches reproductives. Néanmoins, cette situation s'étend également aux femmes TA qui font du travail agricole journalier.



**En effet, comme le code du travail actuel exige que les femmes travaillent 45 jours d'affilée au sein de la même production agricole afin de bénéficier de la CNSS, plusieurs femmes ont témoigné de pratiques abusives de la part des agriculteurs afin de les priver de ce droit.**

C'est le cas notamment à Kairouan, où les femmes ont raconté que certains agriculteurs assurent une rotation parmi le personnel agricole journalier afin d'empêcher les travailleuses d'atteindre les 45 jours d'affilée. Le résultat est que plus de 500 000 Tunisiennes vivant en zones rurales ne sont couvertes par aucun programme de protection sociale. Cela contribue à leur discrimination et à leur marginalisation de la vie économique et sociale, en plus de renforcer leur vulnérabilité et leur dépendance à leurs familles (ONU Femmes, 2016). C'est en partie pour répondre à ces défis que le MAFFEPA (2017) a élaboré la Stratégie nationale pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en zones rurales, 2017-2020. À la suite de cette stratégie, des mesures ont aussi été prises pour améliorer la protection sociale des femmes en zones rurales, dont la modification, en 2019, du Décret 916-2002 afin d'étendre le système de protection sociale à différentes catégories de femmes rurales qui n'étaient pas couvertes, ce qui devrait encourager une formalisation accrue du secteur informel (OCDE, 2020).



## 6. LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (VBG)

### 6.1. Violences physiques et sexuelles

**Lethème des violences physiques et sexuelles, en plus d'être sensible et chargé émotionnellement, est somme toute assez tabou en Tunisie. Culturellement, il s'agit d'un sujet perçu comme relevant du domaine privé et familial. L'équipe de consultation constate un manque d'ouverture de la part des femmes TA et de la part de certaines personnes du milieu institutionnel à aborder ces thématiques en groupe. Les femmes qui décident de nous parler de leur expérience le font à travers les entretiens individuelles qui garantissent un cadre plus sécurisant et anonyme.**

Les violences physiques ou sexuelles auxquelles font face les femmes TA dans le cadre de leur travail se déroulent principalement dans les champs durant leur activité comme ouvrières journalières et sont surtout sous forme d'harcèlement sexuel ou psychologique.

Selon une recherche préalable menée par l'ATFD (2014), une femme rurale sur cinq a déjà été victime de harcèlement ou de violence physique et sexuelle dans le cadre de son travail. Selon une militante-chercheuse de l'ATFD rencontrée par notre équipe à Tunis, les cas de harcèlement sont une réalité courante, à un point tel que certaines femmes s'habillent en conséquence en portant plusieurs couches de vêtement afin de dissuader les harceleurs. D'ailleurs, plusieurs femmes font souvent le choix de se déplacer en groupe pour travailler dans les mêmes exploitations afin de se protéger mutuellement.

Les violences physiques ayant lieu dans un contexte familial (conjugal ou autres membres de la famille) sont aussi courantes quoiqu'également tabou, les femmes cherchant ainsi à protéger leur réputation et celle de leurs familles. Néanmoins, une gestionnaire d'un GDA à Mehdiâ nous a tout de même confié que l'annonce de se lancer dans l'entrepreneuriat agroalimentaire a été accompagnée par des sévices physiques par son père afin de la dissuader de son idée.

De manière générale, les femmes gestionnaires de GDA/SMSA sont sensibilisées face aux questions de violences et collaborent souvent avec les forces de l'ordre et avec des organisations de la société civile et de défense des droits des femmes afin d'outiller, référer et protéger les femmes qu'elles emploient ou côtoient. L'équipe de consultation note la présence d'initiatives de police de proximité/voisinage dans certaines zones rurales, à l'instar de celle mise en place par l'Association Roua Fernana (Jendouba). D'autres initiatives similaires existent dans les différentes régions et certaines sont mises en place par des GDA/SMSA de manière informelle, comme c'est le cas à Fontaines Bénies (Jendouba) et à Tahadi (Kairouan). En effet, les gestionnaires de ces deux SMSA ont un rôle de leader au sein de la communauté leur permettant d'intervenir lors des cas de violences, de faire de la médiation familiale et de référer les femmes à des centres d'écoute et d'hébergement. Il faut toutefois noter que seulement trois centres d'hébergement de femmes victimes de violences existent sur l'ensemble du territoire tunisien : deux à Tunis et un à Mehdiâ. Tous les autres ont dû fermer par manque de financement.



Fresque sur la façade du local de l'Association Femmes pour la citoyenneté et le développement à Babouch, Aïn Draham (Jendouba).

## 6.2. Violences économiques

Les violences économiques semblent être vécues par plusieurs femmes rurales dans la mesure où une bonne partie de leurs salaires est récupérée par les maris. Cette tendance est toutefois plus grande dans certaines régions plus défavorisées et isolées, comme à Jendouba ou à Kasserine. Ces violences ne touchent alors pas seulement les femmes mais aussi les jeunes filles et les enfants, notamment lorsque des pères, ou membres masculins de la famille élargie, forcent le décrochage scolaire des filles à partir de l'âge de 9 ans pour qu'elles travaillent et contribuent ainsi au revenu familial. La présidente d'une association d'accompagnement et de soutien aux femmes à Babouch, Ain Draham (Jendouba), n'hésite pas à utiliser le terme « traite humaine » pour qualifier ces pratiques. Il n'est d'ailleurs pas étonnant de constater qu'une proportion importante des travailleuses domestiques travaillant dans les foyers de la capitale et des grandes villes sont généralement originaires des villes du Nord-Ouest, et particulièrement de Jendouba et de ses environs. Cette information fournie parmi le groupe de discussion à Jendouba est d'ailleurs confirmée par une étude menée par l'ATFD sur « Les travailleuses domestiques dans le Grand Tunis » (2020).

## 6.3. Violences émotionnelles et psychologiques

La charge de travail énorme subie par les femmes et les pressions qui pèsent sur elles pour subvenir aux besoins de leurs familles dans un contexte d'inflation et d'augmentation du taux de pauvreté semble être la cause d'une grande détresse psychologique. Cela s'accompagne de l'absence d'espaces de socialisation et récréatifs, sans parler que les femmes ne s'offrent peu ou pas de moments de loisir faute de temps et de moyens.

Les femmes interviewées ont tout de même soulevé des avantages quant au fait de rejoindre un GDA/une SMSA. En effet, travailler dans un GDA/une SMSA féminin.e accorde une certaine sécurité pour les femmes, être dans l'ombre (loin des regards intrusifs, mais aussi loin du soleil brûlant) et en sécurité (loin du harcèlement dans les champs), et accorde un espace de socialisation entre femmes.



## 7. TRAVAIL JOURNALIER : EXPLOITATION ET CONDITIONS DE TRANSPORT DANGEREUSES

Nous avons mentionné plus tôt que la précarité du travail des femmes TA et tous les obstacles qui le jalonnent les obligent régulièrement à se tourner vers d'autres sources de revenus, principalement le travail agricole temporaire et journalier. Ce dernier, malgré ses conditions extrêmement difficiles, garantit selon elles un revenu prévisible et quotidien. Il s'agit néanmoins d'une activité qui expose les femmes à la violence économique et au harcèlement moral, physique et sexuel.

La violence économique se manifeste par la rémunération inégalitaire des femmes en comparaison avec les hommes et par le fait que l'intermédiaire, soit la personne qui recrute les femmes et les transporte chez l'agriculteur perçoit le tiers de cette rémunération. Ainsi, pour un maigre salaire de 15 dt par jour, les femmes ne récupèrent que 10 dt à la fin de la journée. Selon toutes les études menées sur le sujet, le métier de transporteur représente une réelle menace pour les femmes rurales sur tous les plans : les conditions de transport, l'imposition des règles sur les rémunérations, l'affectation des postes de

travail chez les exploitants et, dans certains cas, le harcèlement » (ATFD, 2014, p.34).

Les abus liés à cette pratique se manifestent également dans les conditions de transport inhumaines, appelées « **les caravanes de la mort** ». En effet, les camions transportant les travailleuses agricoles journalières sont connus pour leurs taux d'accidents et de mortalité très élevés. Une femme TA de Kairouan nous a raconté que l'hiver, certains intermédiaires versent de l'eau à l'arrière de leurs camions pour obliger les femmes à s'entasser debout et les dissuader ainsi de s'asseoir.



Camion transportant des ouvrières agricoles,  
Source ATFD (2014), page 56.

## 8. ENVIRONNEMENT ET IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES FEMMES

**Les Tunisiennes, et en particulier les agricultrices et les femmes TA, sont fortement affectées par les CC (PNUD, 2018). Ces derniers réduisent le nombre de canaux d'approvisionnement disponibles pour les transformatrices, ont des répercussions négatives sur les cultures des productrices et restreignent les options d'approvisionnement en eau, une responsabilité traditionnellement féminine et qui, en raison de sa lourdeur, laisse des séquelles sur les corps des femmes (MALE, 2019).**

La réduction des ressources en eau se ressent d'ailleurs dans toutes les régions où l'équipe de consultation a mené son enquête. Par exemple, dans le cas de Jendouba, gouvernorat du Nord-Ouest, cette diminution est parfois due à la surexploitation des ressources en eau durant la saison estivale et touristique dans des villes côtières comme Tabarka, chose qui nuit à la production agricole dans les lieux environnants. Que ce soit à Jendouba, à Kasserine, à Kairouan ou encore à Mehdià, les femmes étaient nombreuses à dire « si seulement je pouvais avoir de l'eau, je pourrais alors tout faire! ». Dans la ville de Krib (Siliana), l'organisation de jeunes rencontrée a souligné que le manque d'eau dans la région est grave au point de constituer un élément perturbateur de la paix sociale. À Kasserine, certaines femmes ont rappelé que certaines délégations isolées ou villages manquent même d'eau potable. Quant à Kairouan et à Mehdià, l'absence d'eau d'irrigation empêche les femmes de jumeler les activités de production et de transformation et de développer ainsi une autonomie d'approvisionnement en matières premières.

En 2014, l'ONU déclare que les femmes sont disproportionnellement affectées par les effets causés par les CC, et les femmes tunisiennes ne font pas exception à la règle (PNUD, 2018). En Tunisie, les CC sont notamment liés à la réduction des pluies et l'augmentation des températures. En effet, selon les travaux de modélisation, la production céréalière pourrait diminuer d'environ 30% d'ici 2030 (MALE, 2019). Les prédictions touchent aussi la production oléicole, très importante en Tunisie, qui pourrait diminuer de 52% d'ici 2030 ainsi que la production animale, quant à elle de 36% (Gafrej, 2016). Ceci peut s'expliquer en partie par le fait qu'un nombre croissant d'agricultrices.eurs doivent arrêter leurs activités en raison de la prolifération de maladies causées par la réduction des pluies et l'augmentation des températures (Association La Ruche de la citoyenneté active de Tozeur, 2018).

Ceci a eu des répercussions importantes sur les transformatrices agroalimentaires, car celles-ci s'approvisionnent traditionnellement auprès des personnes agricultrices pour préparer leurs produits (Association La Ruche de la citoyenneté active de Tozeur, 2018). Par ailleurs, la Tunisie est citée parmi les sept pays côtiers les plus vulnérables au monde face à l'élévation de la mer (PNUD, 2018). La perte de terres agricoles entraînerait, encore une fois, des pertes majeures en matière d'approvisionnement agricole pour les femmes TA.

Les sécheresses ont également des effets délétères sur la vie des citoyennes. ns, en particulier pour les femmes vivant en zone rurale. Traditionnellement responsables de l'approvisionnement en eau et de l'hygiène dans le ménage, les sources d'eau desquelles elles dépendent s'assèchent de plus en plus (MALE, 2019). Toutefois, tel qu'il l'a été mentionné plus haut, la gestion de l'eau en zone rurale est opérée presque uniquement par des GDA majoritairement masculins (MALE, 2019). Un renforcement de la participation des femmes au sein de ces GDA serait donc bénéfique afin que la gestion de l'eau prenne en compte l'utilisation qu'en font les femmes.

Par ailleurs, il est intéressant de soulever le fait que bien que les CC aient un impact significatif sur les ressources desquelles elles dépendent, les femmes tunisiennes sont moins informées sur les conséquences des CC que les hommes tunisiens (63% contre 83%) (MALE, 2019). De plus, le manque d'information englobe les effets néfastes des produits chimiques, notamment les pesticides. Ainsi, lors du groupe de discussion à Jendouba, des participant.es ont raconté comment des femmes exploitent les bouteilles de pesticides pour transporter l'eau, ou encore comment elles administrent les pesticides sans porter de protection et avec leurs bébés sur le dos.

## 9. SITUATION DES JEUNES

Après le soulèvement révolutionnaire de 2011, durant lequel plusieurs jeunes tunisiennes.iens des régions de l'intérieur ont rêvé d'une vie plus digne et d'un travail décent, les dix années de transition démocratique sur fond de crises économiques et politiques ont fait perdre l'espoir à plusieurs. C'est du moins le constat que nous ont livré plusieurs jeunes rencontrés parmi les femmes TA ou encore parmi les organisations de la société civile. Les jeunes âgés de moins de 35 ans représentent 40 % des femmes TA interviewées, et trois parmi les treize organisations de la société civile rencontrées œuvrent par et pour les jeunes : « Youth Activists » (Siliana), « Association des jeunes au service des femmes » et « Green Kasserine » (Kasserine). Les différents témoignages ont permis de confirmer que les difficultés auxquelles font face les femmes de manière générale sont très similaires à celles que rencontrent les jeunes. Elles sont toutefois accentuées dans le cas des jeunes femmes, notamment celles qui désirent lancer des projets d'entrepreneuriat.

Les jeunes femmes entrepreneures qui réussissent à dépasser les obstacles liés aux résistances familiales ou encore aux ressources financières plus faibles se butent ensuite à la concurrence d'un marché masculin. D'ailleurs, alors même que le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes, il subsiste le mythe que le taux de chômage élevé dans le pays est dû au travail des jeunes femmes qui enlèvent ainsi des ressources aux hommes, qui, par leur statut de chef de famille, devraient être prioritaires (CAWTAR, 2013).

Les femmes TA ayant des enfants ont partagé avec nous leur principale inquiétude, soit le décrochage scolaire volontaire chez les jeunes, de plus en plus fréquentaussibienchezlesfillesquechezlesgarçons. Selon la présidente de l'Union nationale de la femme tunisienne (UNFT) du gouvernorat de Kasserine, cela témoignerait de la dévalorisation de l'éducation, qui n'est plus perçue par les jeunes comme le principal moteur d'ascension sociale ni d'émancipation. Cela est entre autres dû à l'augmentation du taux de chômage chez les diplômées.es ainsi que la propagation d'autres modèles de réussite sociale liés à des métiers illégaux, notamment la contrebande (particulièrement dans les régions frontalières comme Jendouba et Kasserine).

Dans les régions côtières comme Mehdia, le décrochage scolaire est jumelé à une augmentation de l'immigration illégale, qui comprend des hommes et des femmes, jeunes et moins jeunes, et même, dans certains cas, des familles entières incluant les enfants. L'équipe de consultation a été témoin de l'effet de l'immigration illégale à Khmara (Mehdia) lorsqu'au fil des entretiens, nous avons découvert que plusieurs hommes et garçons vivent en Italie. Dans le gouvernorat de Kairouan, qui est loin de la frontière, mais aussi de la côte, un autre phénomène social préoccupe les autorités depuis des années; celui du suicide, et particulièrement le suicide des jeunes, qui est le plus élevé dans le pays, représentant en 2015 17 % du taux de suicide national (FTDES, 2019).



**Les termes « pas d'espoir » et « horizon bloqué » étaient des expressions récurrentes chez les personnes consultées afin de qualifier les expériences des jeunes.**

La présidente de l'Association femmes pour la citoyenneté et le développement (gouvernorat de Jendouba) remarque également le taux élevé d'exode rural ainsi que la méfiance des jeunes vis-à-vis des institutions de l'État. Selon elles, les jeunes préfèrent collaborer avec des ONG locales et internationales qui leur permettent de réaliser des initiatives plus concrètes. Ce constat a d'ailleurs été confirmé par les trois organisations de jeunes rencontrées dans deux régions différentes.

En ce qui concerne l'intérêt des jeunes envers le travail agricole et/ou agroalimentaire, les constats de notre consultation sont plutôt mitigés : d'un côté, les jeunes ont soulevé plusieurs obstacles qui découragent leur implication dans ce domaine, notamment le manque d'accès au financement, la non-possession d'une terre, l'endettement des parents ou encore les difficultés administratives; et de l'autre côté, plusieurs jeunes hommes et femmes rencontré.e.s ont expliqué que l'augmentation du taux de chômage chez les diplômé.e.s et la fermeture d'autres horizons incitent plusieurs jeunes à acquérir des formations techniques agricoles et/ou agroalimentaires. Ainsi, une jeune femme diplômée universitaire de Jendouba nous a expliqué qu'il est mal vu par sa famille qu'avec son diplôme universitaire en comptabilité, elle se tourne vers le travail de transformation, mais qu'elle refuse de se laisser limiter par le regard de la société.



Rencontre avec l'association Youth Activists au Krib et la gestionnaire du GDA Mhenia lel Assala (Seliana).



Groupe de discussion avec des actrices.teurs institutionnel.le.s et de la société civile à Kairouan dans les locaux de URAP Kairouan.

# 10. ALLIÉ.E.S, SOUTIENS POTENTIELS ET BLOQUEURS

La relation avec les autorités est cruciale pour les femmes, dont la collaboration est incontournable pour la réussite de tout projet de GDA/SMSA. En effet, les femmes ont besoin du soutien et de l'approbation des différents échelons des autorités afin que leur projet aboutisse.

Alors que certaines femmes rencontrées louent le soutien reçu par les autorités locales, d'autres, particulièrement les jeunes femmes TA et entrepreneures, ont souligné que les autorités demeurent un frein pour la réalisation de leurs projets. Nous avons en effet noté que la collaboration avec les autorités est bien plus aisée pour les femmes bénéficiant de réseaux de contacts et d'un capital social et éducatif élevé. La situation demeure plus difficile pour les jeunes femmes de milieux précaires, comme cette jeune entrepreneure et gestionnaire d'un GDA à Mehdiya qui nous a dit « les autorités ne te respectent que lorsque tu t'imposes et que tu réussis malgré les obstacles qu'ils mettent sur ton chemin ». Le manque de collaboration avec les autorités locales a également été mentionné par les jeunes œuvrant au sein de la société civile à Seliana et à Kasserine, qui déplorent la dévalorisation de leurs initiatives de sensibilisation à la cause environnementale ou pour les droits des femmes, considérées comme « des affaires de femmes ou de jeunes ».

Il y a également une multitude d'autres acteurs locaux et nationaux, comme le Commissariat régional de développement agricole (CRDA), l'Agence de promotion des investissements agricoles (APIA), l'AVFA, le ministère de l'Environnement, le MAFFPEA, les bureaux de l'emploi, les unions régionales de l'agriculture et de la pêche (URAP) et les Unions locales de l'agriculture et de la pêche (ULAP), qui demeurent des alliés pour les femmes à travers l'appui technique, des formations agricoles et/ou agroalimentaires, des subventions, etc. Il est aussi pertinent de mentionner que la plupart des femmes TA et gestionnaires rencontrées ont particulièrement souligné l'aide fournie par leur URAP et ULAP en matière d'informations et d'orientation.

Concernant l'intégration de l'égalité des genres au sein des organisations partenaires (UTAP et UMNAGRI), certaines actions concrètes sont menées. Par contre, jusqu'à maintenant, les statuts et règlements des organisations n'ont pas été adaptés en ce sens, des politiques pour l'ÉG n'ont pas été développées et l'approche égalitaire n'a pas été incluse dans les plans stratégiques et les plans

d'action. Au sein de l'UTAP, parmi les 232 salariés on compte 123 femmes (53%) et 109 hommes (47%). Bien qu'à l'échelle centrale la représentativité des femmes est notable, avec 62% de femmes parmi les 26 ingénieures.eurs et techniciennes.iens agricoles, à l'échelle régionale la représentativité des femmes diminue à 23% sur les 26 ingénieures.eurs et techniciennes.iens agricoles.

Toutefois, là où la participation des femmes est la plus faible, c'est parmi les membres élu.e.s représentant les agricultrices et les agriculteurs sur le territoire de la Tunisie. Ainsi, 1,33% des unions locales (ULAP) sont présidées par une femme, soit trois ULAP sur 225 (ULAP Manouba, ULAP Zaghouan et ULAP Ghar El Melh); 19% des fédérations régionales sont des fédérations de femmes agricultrices (24 sur les 128); 12.5% des fédérations nationales ont des femmes à titre de Secrétaires générales (trois sur les 24, dont une qui est une fédération de femmes agricultrices); 4% des membres du Conseil central sont des femmes (cinq sur les 124), et enfin, 8% des membres du Bureau exécutif sont des femmes (deux sur les 24).



ÉG avec les militantes de l'AFPCD à Jendouba

**En 2006, l'UTAP a mis en place une unité pour les femmes agricultrices, gérée par deux femmes ingénieures agronomes, et qui est impliquée dans les stratégies des ministères chargés de l'agriculture et de la femme. Cette Unité a pour rôle de :**

- Encadrer les femmes agricultrices sur trois niveaux: technique, économique et social ;
- Consolider des relations entre les femmes agricultrices et les différentes parties prenantes et intervenant dans le domaine agricole à l'échelle locale, nationale et internationale ;
- Organiser des séminaires et des forums au profit des femmes agricultrices ;
- Faire participer les femmes agricultrices aux manifestations nationales et internationales ;
- Augmenter et améliorer le niveau organisationnel des organisations professionnelles des femmes agricultrices (GDA/SMSA...) ;
- Protéger la typicité et l'authenticité des productions des femmes sur les marchés nationaux ;
- Négocier avec les partenaires nationaux (ministère de l'Agriculture, ministère de la femme, ministère des affaires sociales, etc.) et les partenaires techniques et financiers internationaux la formulation et la mise en œuvre de projets en faveur de la femme agricultrice ;
- Promouvoir et appuyer chaque initiative utile au développement et à la protection des femmes agricultrices (couverture sociale, transport des ouvrières agricoles, etc.).

Quant à l'UMNAGRI, dans sa politique de plaidoyer, elle a consacré une partie de sa stratégie au financement des activités des femmes agricultrices. Consciente de travailler dans des pays où la femme est culturellement dans une position subordonnée, l'UMNAGRI s'efforce de mettre en œuvre des projets structurant pour les femmes et veille à soutenir les OP féminines ou avec une présence féminine importante. Par exemple, en Mauritanie, l'intervention de OPenACP est totalement consacrée à la Coopérative féminine de Thidé, avec un soutien technique (formation en gestion et en techniques culturales) et financier (achat d'intrants et de machinisme). En Tunisie, le projet appui la Coopérative Ennour (aviculture) est gérée par une Secrétaire Générale. Depuis, 2008, les employées salariées de l'UMNAGRI (deux personnes) sont des femmes, mais l'institutionnalisation de l'ÉG demeure un aspect à renforcer.



Groupe de femmes TA de la SMSA Tahadi (Kairouan)

# 11. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les résultats de notre enquête mènent au constat que les femmes TA des régions ciblées rencontrent une multitude d'obstacles liés à leur emploi instable et précaire, mais aussi au fait qu'elles résident dans des régions rurales déjà fortement marginalisées. La pauvreté, les problèmes de transport et de déplacement, les faibles possibilités de financement, les difficultés à commercialiser leurs produits, la faible protection sociale, le manque d'éducation et de formation et l'accès inégal à la terre figurent parmi les principales préoccupations dont témoignent les femmes TA participantes à notre enquête. Il faut noter que la domination masculine à travers la mentalité patriarcale est un élément transversal qui affecte toutes les dimensions des vies des femmes, allant de la lourdeur des tâches reproductives à la difficulté d'accès des femmes aux structures de gouvernance des OPA. Aussi, leur manque d'outils et de connaissance des enjeux environnementaux vulnérabilisent les femmes face aux CC, particulièrement dans leur accès à l'eau.

À la lumière de l'enquête établie, UPA DI et son partenaire UTAP formulent les recommandations suivantes :

1. thématiques de plaidoyer
2. activités de sensibilisation et de renforcement des capacités
3. formations techniques
4. actions transversales

Afin de mettre en œuvre ces recommandations, le projet aura avantage à s'allier avec des organisations de la société civile présentes dans les régions ou actives au niveau national.

## 11.1. Thématiques de plaidoyer

Les thèmes de plaidoyer suivants devront être validés en début de projet et pourront se faire de façon variée selon le thème : campagne de sensibilisation grand public locale, nationale, sous-régionale; participation à des espaces publics stratégiques; rencontres avec les autorités locales/parties prenantes, nationales, régionales, etc.

- **Égalité des genres** : pour une société plus juste et équitable pour les femmes du secteur agricole, dont les femmes TA ;
- **Accès à la terre** : pour une loi sur l'héritage qui est non-discriminatoire envers les femmes et qui protège leurs droits à la propriété, accompagnée de mécanismes concrets pour l'opérationnaliser. Pour l'amélioration de l'accès et l'exploitation des femmes productrices des terres domaniales (étatiques), notamment à Siliana, à Kairouan, à Kasserine et à Mehdiya ;
- **Accès au financement** : pour la facilitation de l'accès des femmes TA à des prêts adaptés aux besoins des femmes avec des critères d'éligibilité accessibles en lien avec les garanties et les taux d'intérêts, afin d'encourager leurs projets entrepreneuriaux ;
- **Réglementation du transport des ouvrières agricoles** : pour la réglementation ou le contrôle du travail des intermédiaires œuvrant dans le milieu agricole et la garantie de moyens de transport sécuritaires et dignes pour les femmes travailleuses journalières ;
- **Lutte contre les violences faites aux femmes (VBF)** : pour rendre effective et opérationnelle la Loi 58 sur les violences faites aux femmes, adoptée en 2017, notamment avec des initiatives telles que les polices de proximité, déjà adoptées formellement ou informellement dans certaines régions ;
- **Partage de la gestion des ressources naturelles entre GDA masculins, mixtes et féminins**, dont celle liée à l'eau.

## 11.2. Activités de sensibilisation et de renforcement des capacités

Ces activités doivent tenir compte du faible niveau d'éducation de plusieurs agricultrices et femmes TA, de leur faible mobilité, de leur revenu modeste et de leurs responsabilités familiales; elles doivent donc être de courte durée, à faible coût ou gratuites ainsi que disponibles près du domicile des participantes.

De plus, pour les formations de renforcement des capacités axées sur le genre, il faudrait prioriser des formatrices/coachs leaders et féministes qui proviennent des milieux ruraux ou qui ont une connaissance approfondie de ces milieux. Les activités sont à valider en début de projet mais pourraient inclure les objectifs suivants :

- **Sensibiliser sur les avantages du travail collectif et collaboratif** (avec, par exemple, l'appui des URAP et ULAP) ;
- **Informers les femmes sur leurs droits et les outiller face aux VBG** (avec, par exemple, l'appui de AFPCD à Jendouba; l'Association pour la citoyenneté paritaire Tigar et Jeunes au service des femmes à Kasserine; l'Association la voix de la femme à Mehdià) ;
- **Sensibiliser contre le décrochage scolaire choisi et forcé** (avec, par exemple, l'appui de l'Association de la femme rurale de Jendouba; UNFT) ;
- **Sensibiliser à propos de l'immigration clandestine et de ses risques**, particulièrement auprès des femmes, des hommes et des jeunes dans les régions côtières, comme à Mahdià (avec, par exemple, l'appui de l'UNFT et l'Association la voix de la femme à Mehdià) ;
- **Informers sur l'accès aux services financiers** (avec, par exemple, l'appui d'Initiative Jandouba à Jendouba; l'Association Kairouan Développement intégré à Kairouan) ;
- **Partager et échanger sur les expériences réussies de SMSA modèles dans la région**, comme, par exemple, Fontaines Bénies à Jendouba et Tahadi à Kairouan ;
- **Renforcer le pouvoir des femmes** avec des formations sur la confiance, le leadership, la communication, les stratégies de négociation, la gestion financière, l'autonomisation et le développement de projets (avec, par exemple, l'appui de l'AFPCD à Jendouba; Youth Activists à Seliana; ACP-Tigar à Kasserine) ;
- **Accompagner les jeunes entrepreneures TA** dans la conception et le lancement de leurs projets (avec, par exemple, l'appui de l'Association Kairouan Développement intégré à Kairouan) ;
- **Outiller les présidentes de GDA/SMSA** en techniques de leadership, de gestion, de mobilisation, de relève des jeunes et de recrutement ;
- **Sensibiliser les hommes aux masculinités positives, aux avantages du partage des tâches reproductives et aux avantages de la gouvernance inclusive**. Ces sujets étant particulièrement délicats, le projet aurait avantage à s'allier à des organisations locales travaillant déjà sur l'égalité de genre et les droits des femmes dans différents gouvernorats (ex. Youth Activists au Krib à Seliana; l'AFPCD à Jendouba; ACP - Tigar à Kasserine, et l'Association la voix de la femme à Mehdià).

En plus de celles nommées précédemment, d'autres organisations de la société civile au niveau national peuvent être des alliées pour la mise en place de ces activités, comme l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), l'Association des femmes tunisiennes pour la recherche et le développement (AFTURD), le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES) ou encore l'Association féministe Aswat Nissa.

### 11.3. Formations techniques

Les femmes TA ont exprimé leurs besoins de bénéficier des formations techniques suivantes :

- Formation en techniques de commercialisation : marketing (notamment numérique pour la vente en ligne), emballage et valorisation de produits ;
- Formation sur certaines techniques de transformation, notamment des produits de terroir ;
- Formation sur la culture de nouvelles variétés tolérantes au manque d'eau ou à la salinité de l'eau ;
- Formation sur les normes d'hygiène et de salubrité ;
- Formation sur la valorisation et le recyclage des déchets organiques ;
- Formation sur l'utilisation sécuritaire des pesticides ;
- Formation sur la tenue d'un cahier de charges ;
- Formation sur les systèmes de travail assurant la sécurité alimentaire ;
- Formation sur les impacts des changements climatiques et l'adaptation possible ;
- Formation sur l'amélioration de la qualité des produits en lien avec les bonnes pratiques agricoles ;
- Formation sur les normes de certification et les exigences du marché d'exportation ;
- Stratégies pour concilier le travail collaboratif et le contrôle/qualité des produits.

### 11.4. Actions transversales

- **Renforcer les capacités de commercialisation** en assurant la durabilité, la promotion et la valorisation des produits des GDA/SMSA ;
- **Encourager la mise en place de mécanismes de transport alternatifs au sein des GDA/SMSA** afin d'assurer un transport collectif agricole sécuritaire (ex. Projet Kadihat dans la ville de Krib, au gouvernorat de Seliana, ou le projet de SMSA Aghaliba « Transport des femmes opérant dans le secteur agricole » [TFOSA] à Kairouan) ;
- **Encourager la mise en place de polices de proximité dans les différentes localités** où se trouvent les GDA/SMSA. Ces polices de proximité seraient le fruit de la collaboration entre les GDA/SMSA, les organisations de soutien aux femmes, et les forces de l'ordre ;
- **Créer des espaces familiaux pour la garde des enfants** (afin d'alléger le travail reproductif des TA mères) et encourager la création de maisons de quartiers, qui peuvent constituer un espace de ressourcement et de socialisation pour les femmes et les jeunes (ex. initiative Dar El Houma, à Mehdia) ;
- **Soutenir des initiatives de caravanes de sensibilisation dans les zones rurales** afin de mener des activités de sensibilisation et d'éducation en ÉG et sur les VBG ;
- **Renforcer le rôle des SMSA/GDA comme filet social pour les femmes.**

# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Affaires mondiales Canada (AMC). (2021). Aide internationale féministe – Trousse d'outils pour l'égalité des genres dans les projets. [https://www.international.gc.ca/world-monde/funding-financement/gender-equality-toolkit-trousse\\_outils\\_egalite\\_genres.aspx?lang=fra&\\_ga=2.231184735.159444281.1623346542-226403052.1623346542#outil\\_4](https://www.international.gc.ca/world-monde/funding-financement/gender-equality-toolkit-trousse_outils_egalite_genres.aspx?lang=fra&_ga=2.231184735.159444281.1623346542-226403052.1623346542#outil_4)

Arfa, L., Ounalli, N., Hedhli, M. (2020). Intégration de la femme rurale dans une dynamique territoriale : des éléments de réflexion sur une expérience de création d'un groupement féminin de développement agricole « Hrayer El Khmara » Gouvernorat de Mahdia. *Journal of New Sciences, Agriculture and Biotechnology*, 72(1), 4311-4319.

Association La Ruche de la citoyenneté active de Tozeur. (2018). Field diagnosis: Climate change and the economic empowerment of oasis women in Tozeur. Euro-Mediterranean Women's Foundation & IEMed. [https://docs.euromedwomen.foundation/files/ermwfdocuments/8362\\_4.304.climatechangeandtheeconomicempowermentfoasiswomenintozeur.pdf](https://docs.euromedwomen.foundation/files/ermwfdocuments/8362_4.304.climatechangeandtheeconomicempowermentfoasiswomenintozeur.pdf)

Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD). (2014). Enquête sur les conditions de travail des femmes en milieu rural. Observatoire Asma Fanni pour l'égalité des chances et la citoyenneté des femmes en Tunisie. <https://atfd-tunisie.org/wp-content/uploads/2021/05/Enquete-sur-les-conditions-de-travail-des-femmes-en-milieu-rural.pdf>

Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD). (2020). Les travailleuses domestiques dans le grand Tunis : conditions de travail, réalité des violations et enjeux du travail décent. Observatoire Asma Fanni pour l'Égalité des chances et de la citoyenneté.

Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche (CAWTAR). (2013). National Legislations, Policies and Mechanisms : impact on economic empowerment of women. <https://www.cawtar.org/en/cawtars-publications/national-legislations-policies-and-mechanisms-impact-on-economic-empowerment-of-women-synthetic-report-2013>

Centre National des Études Agricoles (CNEA). (2013). Étude sur la réalité et perspectives de commercialisation des produits agricoles spécifiques de la femme rurale. Rapport général CNEA 1(A)A, 1-170.

Condition féminine Canada. (2021). Qu'est-ce que l'Analyse comparative entre les sexes plus? <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus/est-analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). (2019) Note de capitalisation. Modèles d'affaires de la chaîne de valeur des épices et herbes aromatiques séchées naturellement. Les cas des projets pilotes IPFA. <https://ackinternational.com/wp-content/uploads/2019/09/Note-Partage-7-Epices-Tunisie.pdf>

Elachhab, F. (2018). L'économie sociale et solidaire en Tunisie, un potentiel troisième secteur ?, Association RECMA, 349, p.71-86, <https://www.cairn.info/revue-recma-2018-3-page-71.htm>

Equality Now. (2019). Tunisie – Le Code du Statut Personnel de 1956. [https://www.equalitynow.org/tunisia-personal\\_status\\_code\\_of\\_1956](https://www.equalitynow.org/tunisia-personal_status_code_of_1956)

Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES). (2019). Rapport du troisième trimestre 2019 des mouvements sociaux, suicides et violences. <https://ftdes.net/ost-rapport-octobre-2019-des-mouvements-sociaux-suicides-et-violences/>

Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES). (2022). Le secteur agricole dans le contexte de la crise sanitaire liée à la propagation du COVID-19 (en arabe). <https://www.ftdes.net/rapports/agriculture.covid.ar.pdf>

Gafrej, R. (2016). Avec le changement climatique, quel avenir de l'agriculture en Tunisie. *Watch Letter* 37(1). [https://www.ciheam.org/uploads/attachments/277/033\\_Gafrej\\_WL\\_37.pdf](https://www.ciheam.org/uploads/attachments/277/033_Gafrej_WL_37.pdf)

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Giguère, A. (2016). Les Sociétés Mutuelles de Services Agricoles : un modèle porteur d'avenir en Tunisie. IRÉC, mémoires et thèses. [https://irec.quebec/ressources/repertoire/memoires-theses/Annik\\_Giguere.pdf](https://irec.quebec/ressources/repertoire/memoires-theses/Annik_Giguere.pdf)
- Institut National de la Statistique (INS). (2016). Rapport National Genre Tunisie 2015. ONUFemmes. [https://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/rapport%20national%20genre%20Site%20\\_0.pdf](https://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/rapport%20national%20genre%20Site%20_0.pdf)
- Fautras, M. (2015). Injustices foncières, contestations et mobilisations collectives dans les espaces ruraux de Sidi Bouzid (Tunisie) : aux racines de la « révolution » ? Justice spatiale - Spatial justice, <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-01512399/>
- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFES). (2017). Note de Présentation de la « Stratégie nationale pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural, 2017-2020 ». [http://www.femmes.gov.tn/wpcontent/uploads/2017/07/Presentation\\_Strategie\\_FR\\_2017-2020.pdf](http://www.femmes.gov.tn/wpcontent/uploads/2017/07/Presentation_Strategie_FR_2017-2020.pdf)
- Ministère des Affaires locales et de l'Environnement (MALE). (2019). Troisième Communication Nationale de la Tunisie au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Synthese%20TCN%20FR%20VF%20Tunisia.pdf>
- ONU Femmes. (2016). Travail des femmes en milieu rural et leur accès à la protection sociale. <https://morocco.unwomen.org/sites/default/files/Field%20Office%20Morocco/Documents/Publications/2016/12/Travail%20des%20femmes%20en%20milieu%20rural%20et%20leur%20acc%C3%A8s%20C3%A0%20la%20protection%20sociale.pdf>
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2020). COVID-19 dans la région MENA : impact sur les inégalités de genre et réponses apportées en soutien aux femmes. <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/covid-19-dans-la-region-mena-impact-sur-les-inegalites-de-genre-et-reponses-apportees-en-soutien-aux-femmes-f7da7585/>
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); Organisation internationale du travail (OIT) & Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche (CAWTAR). (2020). Changer les lois et éliminer les obstacles à l'autonomisation économique des femmes : Égypte, Jordanie, Maroc et Tunisie. Compétitivité et développement du secteur privé. Éditions OCDE. Paris. <https://doi.org/10.1787/af7f3846-fr>
- Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONUAA). (2016). Étude sur l'agriculture familiale à petite échelle au Proche-Orient et Afrique du Nord. <http://www.fao.org/3/i6436f/i6436f.pdf>
- Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI). (2019). Évaluation indépendante. Projet d'Accès aux Marchés des Produits Agro-alimentaires et de Terroir (PAMPAT). [https://www.unido.org/sites/default/files/files/2019-07/TUN-120622-Rapport%20d%27e%CC%81valuation\\_PAMPAT\\_Tunisie.pdf](https://www.unido.org/sites/default/files/files/2019-07/TUN-120622-Rapport%20d%27e%CC%81valuation_PAMPAT_Tunisie.pdf)
- Organisation internationale du travail (OIT). (2020). Le Parlement tunisien adopte le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire. [https://www.ilo.org/global/topics/cooperatives/news/WCMS\\_749015/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/topics/cooperatives/news/WCMS_749015/lang--fr/index.htm)
- Organisation internationale du travail (OIT). (2018). Women's and Youth Empowerment in Rural Tunisia – An assessment using the Women's Empowerment in Agriculture Index (WEAI). Organisation internationale du travail | International Labour Office, Taqueem Impact Report Series, Issue 11. Geneva.
- Omrane, N. (2001). Femmes tunisiennes et partage successoral. Confluences Méditerranée, 3(3), 87-93. <https://doi.org/10.3917/come.038.0087>
- OXFAM. (2020). Étude de la situation légale et institutionnelle régissant le travail saisonnier des ouvrier(e)s agricoles en Tunisie. [https://oxfam.app.box.com/s/99yx36mdi5otvx1iu0l6ricpi5lcl5h6?fbclid=IwAR02vqqSU\\_XTOYodJX0HWy-43Ff6LFPKXs9YTkjBBBe1PhrcqVh1VJGciD4](https://oxfam.app.box.com/s/99yx36mdi5otvx1iu0l6ricpi5lcl5h6?fbclid=IwAR02vqqSU_XTOYodJX0HWy-43Ff6LFPKXs9YTkjBBBe1PhrcqVh1VJGciD4)

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). (2018). Climate Change Adaptation in the Arab States: Best practices and lessons learned. <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/Arab-States-CCA.pdf>

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). (2017). Les femmes rurales au cœur de la lutte contre les changements climatiques. PNUD Tunisie. <https://www.undp.org/fr/tunisia/publications>

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). (2020). Impact économique du Covid-19 en Tunisie, Analyse en termes de vulnérabilité des ménages et des micro et très petites entreprises. PNUD Tunisie. <https://www.undp.org/fr/tunisia/publications/etude-sur-limpact-economique-du-covid-19-en-tunisie>

Stokkink, D. (2020). La loi tunisienne sur l'économie sociale et solidaire. [https://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/na\\_2020\\_la\\_loi\\_tunisienne\\_sur\\_leconomie\\_sociale\\_et\\_solidaire.pdf](https://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/na_2020_la_loi_tunisienne_sur_leconomie_sociale_et_solidaire.pdf)

UNESCO (N.D.) <https://fr.unesco.org/themes/alphabetisation-tous>

Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP). (2021). Réponses des répondantes à la consultation auprès des femmes transformatrices du secteur agroalimentaire.